

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONE

ADMINISTRATION: Main 7461
REDACON: 7460

PIE X

Les dépêches de ce matin annoncent que le Pape paraît avoir définitivement triomphé de la crise qui a suscité partout de si vives inquiétudes.

La nouvelle causera, jusque dans les milieux non-catholiques, une joie profonde.

Aux yeux de tous, croyants et incroyants, Pie X apparaît comme l'une des plus grandes figures de ce temps. Il incarne la force spirituelle, inaccessible à tous les compromis de la politique, à toutes les pressions du nombre et de l'or. Il incarne pareillement la plus haute tradition intellectuelle dont s'honore l'humanité. On n'a pas oublié qu'au lendemain de l'encyclique *Pascendi*, c'est un incroyant célèbre qui acclamait "Pie X, sauveur de la raison humaine."

Les huit années de son pontificat ont été signalées par des actes qui marqueront dans l'histoire de l'Eglise et de l'humanité.

Les bonnes nouvelles de Rome ne seront nulle part mieux accueillies que chez les catholiques du Canada qui sont particulièrement fiers de leur traditionnel attachement au Siège pontifical.

LE NOUVEAU MINISTRE

Il faudra donc dire: Monsieur le Ministre... Mais je doute que le nouveau directeur général des Postes soit jamais très entiché de ses titres, ni qu'il se soucie beaucoup de la "hiérarchie". Je ne le vois pas bien dans la pose solennelle de son prédécesseur, le ministre diplomate.

A quarante ans, Henri Bélard est resté le gai compagnon de jadis, spirituel, dépourvu de prétention, toujours prêt à rendre service. C'est, avec son réel talent de parole, le secret de sa popularité et de son succès.

Du reste, si paradoxal que cela paraisse, on peut dire que le nouveau ministre est à la fois l'un des favoris et l'une des victimes de la politique.

Avec une habileté qui prouve que, sous son apparente insouciance, se cache un esprit très calculateur, M. Bélard se fixe tout jeune dans une circonscription essentiellement libérale, où l'avenir lui paraît plus favorable que dans son pays de Maskinongé, tout prêt pourtant à l'être. Depuis, il n'a eu qu'à se laisser porter par la fortune.

Politiquement, c'est le succès trop rapide qui l'a corrompu — j'entends, qui a fait de lui le sceptique aimable, mais dangereux qu'il est devenu.

Son talent de parole, son goût de la bataille l'ont jeté tout de suite dans les cercles intimes de son parti. Il a vu, très jeune, les dessous de toutes les querelles et l'envers des grandes campagnes. Une nature plus vigoureuse se fut cabrée devant certains spectacles, et l'on s'est demandé une couple de fois, en 1905, l'an dernier même, s'il ne lèverait pas le drapeau de la révolte; mais le scepticisme, tentation déprimante, l'a finalement emporté.

Il ne le dira pas à Saint-Hyacinthe, mais il semble bien que la politique lui apparaisse comme une vaste comédie où les acteurs peuvent figurer le personnage qui leur paraît le mieux convenir au décor.

C'est ce qui explique la tranquille assurance avec laquelle il raconte aux bonnes gens que la marine est commandée par la nécessité de protéger leur beurre et leur fromage — et autres fariboles qui doivent l'amuser énormément. Il fait tout cela du reste avec un bonhomie, avec une calme audace qui impressionnent et qui font de lui un fort dangereux adversaire. Mais, pour employer une expression populaire, il ne se gobe pas et il ne gobe pas davantage ses accidentelles compagnons d'armes. Il reste dans les querelles, les apparences les plus vives le spectateur averti et gouailleur, qui se venge par l'ironie des poses que lui commandent, croit-il, les nécessités de la lutte.

Il est absolument exempt aussi de certaines des petites qualités caractéristiques, par exemple, un Ajax-Saint-Denis-Lemieux. Si, dans les réunions publiques, il n'est pas toujours très scrupuleux sur le choix des armes, il est totalement incapable de cette bassesse qui s'embusque pendant des années au tournant d'un article ou d'un discours pour distiller la calomnie et la rancune. Il se bat visage découvert, la bataille finie, tout est fini.

Ses fonctions de ministre l'obligeront sans doute à plus de gravité dans les allures, mais elles n'af-

teront pas l'essentiel de son caractère. Je doute qu'elles obscurcissent non plus ses yeux clairs, qui, ont l'habitude des réalités.

Certaines feuilles ministérielles se scandaliseront peut-être de ce qu'osent écrire de lui d'anciens camarades. Il sait trop ce que coûte, et ce que vaut leur indignation pour y attacher la moindre importance.

Que la roue tourne, que la fortune l'abandonne, il sait bien aussi qu'il ne comptera guère dans les préoccupations de beaucoup qui le flagorneront demain, et que les premières mains qui se tendront vers lui seront celles des camarades qui l'apprécient aujourd'hui avec le plus de liberté son rôle politique.

On l'a choisi pour sa valeur comme "homme d'élections". Si les chances tournent en sa faveur, nous lui souhaitons cordialement, pour lui-même et pour le pays, d'être un bon administrateur — et de n'avoir pas trop peur des journaux à gros tirage qui publient soixante fois par année le portrait du ministre des Postes, pour s'éviter de payer ce qu'ils doivent au ministère.

OMEGA HEROUX.

M. Laurier et l'enquête Oliver

M. Laurier n'aime pas qu'on le soupçonne d'avoir renvoyé les Chambres pour arrêter l'enquête sur les accusations portées contre M. Oliver.

Tout indique pourtant bien que c'était son intention principale. Quinze jours de plus ou de moins n'auraient pas fait grand chose au sort de la réciprocité.

Il a déjà fait des élections à la fin d'octobre et au commencement de novembre; il pouvait bien faire celles-ci au commencement d'octobre.

Les indices l'accusent donc. Et puis, il y a sa réputation, basée sur des faits authentiques. Le premier ministre a déjà joué de ces tours à ses adversaires.

Quelque temps avant l'élection de 1900 un scandale électoral éclata. Le parti ministériel fut accusé d'avoir volé les élections de Huron et Brockville. D'un de ces beaux gestes qui faisaient encore croire à sa vertu, M. Laurier ordonna une enquête. Deux ou trois jours après, quarante tmoins avaient démontré que le scrutin d'un bureau de vote avait été déplacé du candidat conservateur au candidat libéral. Malgré tous les efforts de M. Sifton, le manœuvre de toutes les besognes louches du parti, l'enquête menaçait de confondre le gouvernement.

Alors, tout doucement, M. Laurier proposa d'élargir le cadre de l'enquête afin de scruter le passé des deux partis.

Et ce fut tout. On n'entendit jamais plus parler de rien. Et tous les voleurs d'élections continuèrent à leur aise.

J. D.

Une étude à lire

Nous commençons aujourd'hui, sous la signature de Du Guesclin, la publication d'une étude sur la marine qui se prolongera pendant quelques jours. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui s'intéressent à cette question. L'auteur a surtout visé à grouper des faits et des documents.

BILLET DU SOIR

CONTE VRAI

Il y avait une fois au Monomontapa, — un pays tout aussi civilisé que le Canada, — un député désireux d'être juge, et un jeune berger anxieux d'être député.

Le député rencontre un jour l'aspirant député. "Je ne serai plus candidat ministériel dans Vallée. Le grand vizir va faire de moi un grand magistrat," dit-il au berger.

Et le jeune homme, poussant un soupir, dit: "Quand donc, hélas! serai-je député?"

"Quand tu le voudras, tu seras député de Vallée, répond l'aspirant juge."

"Que faut-il faire, dites-moi?" demande le jeune berger David (vous savez qu'il s'appelait David).

"Aller voir mes gens, les flatter, te mettre d'avant, et, quand je deviendrai magistrat, tu seras député," dit le politicien.

Déjà, le jeune berger David abandonne sa fronde, le torrent où il cherchait des pierres arrondies, et ses brebis qu'il tendait à chaque saison. Et le jeune berger, dans Vallée, promène des mois durant son anxiété; il déclare aux carrefours des routes, il arrête les bons gens sur la place publique; à tous il dit quelle charge honorifique écherra bientôt à Sonvil, et, prudemment, il s'offre pour remplacer le député à la veille de devenir magistrat. Et les vieillards de Vallée, hochant leur tête chauve, disaient: "Ce jeune berger, quel mauvais esprit s'est donc emparé de lui? Et comment le renvoyer à ses brebis?"

Or, un jour, le grand vizir ordonne qu'on choisisse de nouveaux députés pour tout le Monomontapa. Le jeune berger croit son heure venue. Plus fort que jamais il clame partout son ardent désir d'être le nouveau député de Vallée. Et les gazettes, — car il y avait aussi des gazettes au Monomontapa — parlent chaque jour du jeune berger David abandonneur de ses brebis. Et le jeune berger, imberbe, sourit néanmoins dans ses poils follets.

Un jour vint où les vieillards de Vallée se réunissent afin de faire le choix du candidat. L'avocat Sonvil, — c'est le nom de l'ancien député de Vallée, — y est présent, et le jeune berger David aussi. L'anxiété l'étreint à la gorge, mais il poitrine. Dans quelques instants, son protecteur Sonvil va le désigner au choix des vieillards, et puis, lui, l'humble berger David, demain il sera de l'entourage du grand vizir.

Un à un, quarante-cinq des quarante-sept sages se lèvent et proclament comme leur élu l'ancien député. Deux, indulgents à l'effacement du jeune berger à la veille de s'effondrer sur le parquet de la grande salle, disent son nom à haute voix. Et le jeune berger, ramené par l'idée que des sages reconnaissent son existence, attend la réponse de son protecteur aux sages de Vallée.

L'avocat Sonvil se lève; il vient de savoir que le grand vizir lui offre seulement une maigre position de juge d'un tribunal inférieur. Et, des amis lui ont raconté que le jeune berger David, aux carrefours des routes et dans maintes petites réunions, envers lui souventes fois a manqué de respect. Aussi, en son esprit, décide-t-il d'en tirer vengeance. Aux vieillards étonnés, il dit d'abord ne pas accepter l'honneur qu'ils lui font. Le jeune berger David sourit. Mais les sages insistent. Et, finalement, l'avocat Sonvil cède. Il sera candidat encore cette fois-ci.

Les délibérations finies, les sages trouvent dans un coin de la grande salle, le jeune berger David, qui pleure amèrement. Et, cruels, se moquant de lui, ils le renvoient à ses brebis.

Six jours plus tard, hélas! les brebis n'avaient plus de berger. David, à l'ombre des lauriers, avait tellement pleuré, qu'une déesse miséricordieuse l'avait changé en fontaine jaillissante et intarissable.

CRAINQUEBILLE.

Bureau de conciliation

Ottawa, 12. — Le ministre du Travail a établi un bureau de conciliation et d'enquête pour régler un différend entre la Montreal Street Railway et ses employés. Les membres du bureau sont: le juge Fortin, président; MM. J. L. Perron et Charlemagne Rodier, avocats.

CHANSON D'AMOUR

Il est plus d'une musique,
Il est plus d'une chanson,
Joyeuse ou mélancolique,
Dont résonne la maison
Dans le soir doux et mystique.
Il est plus d'une chanson.

Chaque pensée a la sienne:
Il est plus d'une chanson
Dans l'âme musicienne,
Comme au fond de la raison,
Plus d'une musique ancienne.
Il est plus d'une chanson.

Il est plus d'une musique,
Il est plus d'une chanson
Dont la cadence s'explique
Par le jour et la saison,
Et que l'heure communique.
Il est plus d'une chanson.

Pour vous, ô ma Bien-Aimée,
Il n'est rien qu'une chanson
Dont la tendresse charmée
Eveille au cœur un frisson...
Et toujours, ô Bien-Aimée,
Je chante cette chanson!

ALBERT LOZEAU.

Comment s'écrit

l'histoire

Le Globe écrit tranquillement: "The rowdism that prevented Mr. Adolphe Lancelot from addressing a large meeting of electors at Sorel will not do the cause of anti-reciprocity and Nationalism any good." (Les actes de voyou qui ont empêché M. Adolphe Lancelot de prendre la parole devant une grande assemblée d'électeurs de Sorel ne feront de bien ni à la cause des anti-réciprocistes, ni à celle du nationalisme); et il exprime le vœu que, pour venger cette insulte à un respectable auditoire de deux mille personnes, la majorité de M. Lancelot soit doublée à l'élection prochaine.

Dans la province de Québec, le fait ne provoquera qu'un franc éclat de rire: car on sait que le nationalisme et la réciprocité n'ont eu rien à faire dans l'incident de Sorel, et que ce sont les ministériels eux-mêmes qui ont très vigoureusement conspiré M. Lancelot. Mais, dans l'Ontario, beaucoup de braves gens croient dur comme fer que ces misérables nationalistes ont encore troublé la paix publique.

Et c'est ainsi que s'écrit l'histoire...

Sur le Pont d'Avignon...

La photographie de M. Lemieux sert de feuillet aux journaux. Ils en publient une chaque jour et l'ont toujours sur le pont, qu'est-ce qu'il va leur en dire, M. Lemieux, à propos du monde à venir, le monde à venir, le monde à venir.

M. Adolphe Lancelot est vraiment dans la débâcle. Pas un journal n'ose nous donner une image de lui. Qu'il se console. D'ailleurs illustres peintres que lui sont morts méconnus et vingt ans plus tard leurs portraits se vendaient à des prix fabuleux.

M. L. P. Brodeur est juge. Gardien du pont d'Avignon, défense à vous de le laisser passer désormais dans la coque ministérielle!

Juge aussi, M. Gervais, Gardien, portez armes et saisissez: c'est la dernière fois que M. Gervais défile devant vous. Faites-lui vos adieux. Il entre dans le Panthéon national.

Ce pauvre M. Lemieux qui, ministre des Postes, passait trente fois par semaine sur le pont, qu'est-ce qu'il va devenir, maintenant qu'il est ministre de la marine?

Le mot "gaffe" est désormais prosaïque du dictionnaire nationaliste, jusqu'à ce que M. Lemieux le remette d'actualité.

Les journaux à illustrations nous donnent aujourd'hui la photographie de l'illustre M. Laforest.

M. Laforest n'a pas les bras croisés. Mais il a la bouche ouverte, c'est étonnant, qu'il n'en jaillissent pas quelques laforestianismes. Mais si la plaque du photographe pouvait parler, peut-être recueillerions-nous quelques perles d'une eau rare, comme il ne s'en trouve que dans l'histoire de Montcalm.

M. Bergeron dit que M. R. L. Borden va remporter la victoire, le 21 septembre, à la bataille de la mer. M. Graham, le ministre des chemins de fer, assure que c'est M. Laurier qui sera le vainqueur. La "Patrie" s'empresse de recueillir ces pronostics comme s'ils étaient nouveaux.

Mais tout le monde le dit depuis des semaines que c'est l'un des deux qui sera victorieux!

Et M. Lemieux s'imaginera naïvement qu'il va tant de monde que cela à Saint-Hyacinthe, c'est pour lui tout seul. Il sera "le principal orateur". Le "Canada" nous l'a dit de sa part.

Lundi, les journaux de toutes les nuances s'accorderont enfin pour dire qu'il y avait une énorme foule à Saint-Hyacinthe. Les assemblées contradictoires ont ceci de bon, quand il y a du monde, que les journaux, sans distinction de partis, admettent au moins ce fait. Et c'est déjà quelque chose.

Les ministériels n'ont pas besoin de se fouler les talons à courir après des candidats. Rodolphe est déjà dans quatre comités et est prêt à le devenir dans le reste du pays. C'est un homme populaire. "Un ouvrier remarquable" ajoute un mauvais plaisant.

Gaspé, Rouville, Soulanges, Richelieu, ça fait quatre. Alors, M. Lemieux, donnez donc un petit morceau de votre gros gâteau à ce pauvre petit Athanase!

"On dit que M. Ernest Hébert sera le choix de la convention ministérielle de Montcalm", dit un journal du soir. D. A. Lafortune, lui, ne l'entend pas de cette oreille, puisqu'il se proclame déjà le député de Montcalm au soir du 21 décembre.

S'il avait des lettres, nous lui rappellerions la fable de la peau de l'ours. Mais il n'est pas encore ministre des postes!

Le gouverneur-général s'est promené dans le bas du fleuve à bord du "Earl Grey". Et ce navire devra passer six semaines dans le bassin de radoub de Lévis, disent les experts qui l'ont examiné au retour de cette croisière.

Le pays ferait mieux d'affecter un navire au service du Gouverneur-général, et d'avoir un bassin de radoub exprès pour lui. "La Presse" devient anti-ministérielle. Les photographies de M. Gouin et de M. Devlin qu'elle a publiées hier l'indiquent nettement. Elle leur a donné des faces plutôt... l'épithète nous manque.

"Des gens entreprenants que ces Berthiaume-là", disait hier son type, rue Saint-Jacques. Imaginez-vous qu'ils vont relancer, pour les photographier, les ministres de Québec jusqu'à leur cabinet.

"Et quand donc leur photographie va-t-elle passer par la caverne des quarante voleurs?" demande sans méchanceté un brave homme un peu en arrière de son temps. Il ne sait pas l'histoire contemporaine.

Après D. A. Lafortune et L. A. Rivet, hélas! Après Doris et Robert, hélas, la "Presse"!

M. Edith, des Deux-Montagnes, sera-t-elle candidate encore cette fois-ci? Encore un pardessus le dos duquel M. Gervais vient de passer.

M. Godfroy Langlois va-t-il rentrer au bercail, maintenant que M. Laurier a rendu justice à M. Gervais?

M. le Dr Bélard n'a pas préparé de grand discours pour St-Hyacinthe. La hiérarchie exige qu'il laisse Rodolphe recueillir tous les lauriers.

M. Charley Wilson a failli refuser de se porter candidat ministériel dans Laval. Il a fait des façons, murmure qu'il ne se sentait pas digne, que ses affaires particulières lui prenaient tout son temps, et il a fini, sur les instances de D. A. par accepter la candidature, en dépit de ses multiples occupations.

M. Wilson, pourquoi tant de snergies? Tout le monde sait bien que vous y tenez, à cette nomination.

Avec tout cela, M. Athanase David n'a eu que deux votes, sur quarante-sept, à la convention ministérielle de Laval.

"Le vrai mérite est toujours méconnu", a dit un grand poète.

Lundi, le "Canada" disait en grosses lettres, à propos du discours de M. Monk à Trois-Rivières, que M. Monk se séparait de M. R. L. Borden. Ce matin, à propos du même discours, le "Canada" parle d'un rapprochement significatif entre M. Monk et R. L. Borden.

On perd la boule, au "Canada".

M. Laurier serait candidat dans Russell, afin de mettre un terme aux différends qui existent chez les ministériels de ce comté.

Mais alors, M. Murphy, qu'en ferait-on? Le nommera-t-on sénateur?

M. d'Hellecourt délaie tous les jours trois colonnes du "Soleil". Et plus il délaie, plus c'est abécédair. Il est passé maître en l'art de délayer à n'en plus finir. Pour lui, c'est un excellent passe-temps et qui le paie.

Enfin, le "Niobe" est rendu à Halifax. Cette fois-ci, ça n'aura pas seulement et qu'on ne le laisse plus jouer à la marine de guerre. Ça pourrait mal tourner, et nous en avons besoin, après tout, pour perpétuer le régime de M. Lafarge.

Maître D. A. Lafortune est anxieux de savoir s'il sera ou non le candidat ministériel, dans Montcalm. Il est passé maître en l'art de délayer à n'en plus finir. Pour lui, c'est un excellent passe-temps et qui le paie.

On ne devrait pas faire attendre ainsi longtemps que cela, avant de décider son sort, un homme important comme l'est le substitut du procureur-général, un homme qui a une reine et deux rois dans sa clientèle, comme il le dit avec modestie.

Tremblement de terre en Californie

San Bernardino, Californie, 12. — Un tremblement de terre s'est produit hier après-midi, à 3 h. 40. Il avait été précédé d'une légère oscillation à 10 h. 30 du matin.

Il y a un peu de dommages.

Le choc sismique a été ressenti jusqu'à Los Angeles.

Notre Marine de Guerre

ETUDE DOCUMENTAIRE PAR UN HOMME QUI N'EST PAS DANS LA POLITIQUE: ECRIE POUR AIDER AUX HOMMES DE BONNE FOI A SE FORMER UNE OPINION (S'ILS NE L'ONT DEJA FAIT) SUR UNE QUESTION INDISSOLUBLEMENT LIEE A L'AVENIR POLITIQUE ET INDISSOLUBLEMENT LIEE A L'AVENIR ECONOMIQUE DU PAYS.

CHAPITRE I

Est-il vrai que l'origine de la marine remonte à 1902?

I

LA CONFERENCE DE 1902

La seule excuse de M. Laurier pour n'avoir pas consulté les contribuables sur la question navale, c'est que, selon lui, sa proposition de créer une marine de guerre sur le modèle actuel était devant le peuple canadien depuis 1902.

Voici plus de deux ans que se discute la question navale, et l'on attend encore la preuve de cette assertion; tout ce qu'on a trouvé, c'est que nos ministres canadiens auraient déclaré en 1902 à l'Amirauté anglaise que le Canada entendait créer à brève échéance une marine de guerre.

Or, même cette déclaration est une tardive invention de la presse ministérielle.

Le mémoire de 1902 se trouve au volume XXXVII des "Documents parlementaires de 1903," à la page 84 du numéro 23. La plupart des députés l'ont certainement en leur possession, et ceux d'entre eux qui ne l'ont pas n'ont qu'à écrire à Ottawa pour se le procurer. Nous allons le citer en entier, et si nous faisons erreur ils n'auront qu'à nous contredire. Nous soulignons l'unique passage relatif à la défense navale:

ANNEXE VI. (1)

(1) Au rapport de la Conférence Coloniale de 1902.

MEMOIRE DES MINISTRES CANADIENS SUR LA DEFENSE DU PAYS.

Les ministres canadiens regrettent de ne pouvoir adhérer aux propositions faites par lord Selborne au sujet de la marine, et par M. St. John Brodick au sujet de l'armée. Les ministres canadiens désirent démontrer que leurs objections proviennent moins de la dépense qui serait encourue que de la conviction que l'adhésion aux propositions constituerait une infraction du principe de l'autonomie coloniale. Le Canada apprécie hautement la somme d'indépendance locale qui lui a été graduellement accordée par les autorités impériales et qui a produit de si heureux résultats sous le double rapport du progrès matériel du pays et de l'affermissement des liens qui l'unissent à la mère-patrie. Mais tout en s'abstenant, pour ces raisons, de souscrire aux propositions de l'Amirauté du Bureau de la Guerre, les ministres canadiens comprennent parfaitement le devoir qu'il y a pour le Canada, à mesure qu'il grandit en population et en richesse, de dépenser, plus largement pour les préparatifs nécessaires à sa propre défense, tâche à laquelle tout pays doit assumer et prendre à sa charge.

Il est évident que les contribuables du Royaume-Uni aspirent à être soulagés de quelques-unes des charges que leur fait porter la dépense militaire. Dans le développement de son propre système de milice, le Canada sera toujours disposé à répondre à ce désir, en prenant à sa charge quelques-uns des services qui, chez lui, avaient toujours jusqu'ici relevé du gouvernement impérial. Ce que le Canada a déjà fait doit être une garantie des dispositions du peuple canadien à reconnaître ses propres obligations.

Dans les premières années de la Confédération, il fut arrêté entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien que le Canada dépenserait annuellement près de \$1,000,000 pour son système de milice. Ce chiffre de dépense fut, de temps à autre, volontairement augmenté, et aujourd'hui, exclu sion faite de la dépense spéciale qu'entraîne le maintien de la garnison à Halifax, le Canada consacre annuellement \$2,000,000 à sa milice.

Comme il a été question de l'efficacité du corps de milice canadienne, il ne sera pas sans intérêt de remarquer que de nombreuses améliorations ont été réalisées au cours des quelques dernières années. Citons tout particulièrement l'organisation d'un corps médical militaire et la création d'un corps d'intendance, le renforcement des états-majors de quartiers généraux et de centres importants, on a établi et on établit encore, aux frais du pays, des camps de tir à la carabine; dans les endroits de moindre importance, les corps locaux reçoivent une allocation en argent pour les mêmes fins. Des associations de tir, dont les membres sont tenus, au besoin, au service militaire, sont en voie d'organisation, et on contribue au maintien de ces associations par le prêt de carabines et le don de munitions. Une réserve d'officiers a été établie et plusieurs autres améliorations ont été réalisées dans d'autres branches importantes du service.

Une loi de pension militaire a été promulguée pour l'état-major et l'effectif permanent. Chaque année, depuis six ans, les corps ruraux, dans les camps d'instruction, et les corps des villes, aux quartiers généraux de bataillon, ont fait l'exercice. On a établi à Ottawa une école d'infanterie qui donne les résultats les plus satisfaisants. Par tout le Canada, dans les centres importants, on a établi et on établit encore, aux frais du pays, des camps de tir à la carabine; dans les endroits de moindre importance, les corps locaux reçoivent une allocation en argent pour les mêmes fins. Des associations de tir, dont les membres sont tenus, au besoin, au service militaire, sont en voie d'organisation, et on contribue au maintien de ces associations par le prêt de carabines et le don de munitions. Une réserve d'officiers a été établie et plusieurs autres améliorations ont été réalisées dans d'autres branches importantes du service.

On peut citer, comme preuve d'efficacité, ce qu'a fait le ministère de la Milice lors de l'envoi des contingents en Afrique-Sud. Outre l'excellent travail qui a pu être accompli en dehors des contingents purement canadiens, il est certainement digne de remarque que le premier contingent, commandé par le colonel Otter, composé de 1,000 hommes pris dans chaque section du Canada — une étendue de 4,000 milles de territoire, allant d'un océan à l'autre — fut organisé, entièrement équipé et embarqué dans une période de 14 jours; et qu'un deuxième contingent, composé de 1,200 hommes — artillerie de campagne et infanterie à cheval — fut, peu de temps après, organisé, équipé et embarqué de la même manière dans l'espace de trois semaines.

Toutefois, si les ministres attirent ainsi l'attention sur les progrès accomplis par le Canada dans son organisation militaire, ils n'ont pas la prétention de croire que la perfection a été atteinte. S'il existe des déficiences, le gouvernement canadien a le plus vif désir de les supprimer; c'est pour cela que les avis et l'aide des officiers expérimentés de l'armée impériale seront bien accueillis, et qu'il ne sera rien épargné pour assurer un système efficace.

Jusqu'à présent, les dépenses faites par le Canada pour sa défense sont restreintes à l'armée de terre. Le gouvernement canadien est tout autant disposé à donner son attention à la partie navale de cette défense. Il y a, sur les côtes du Canada, un grand nombre d'hommes admirablement doués pour former une réserve navale, et on espère qu'avant longtemps il sera possible de tomber d'accord sur un système qui assurera l'entraînement de ces hommes et l'utilisation de leurs services pour la défense du pays.

Les ministres répètent, en terminant, que tout en étant obligés de refuser son concours aux mesures proposées, le gouvernement canadien comprend parfaitement l'obligation qu'il se trouve le Canada de contribuer à ces dépenses en proportion de son accroissement en population et en richesse. Ces ministres ont d'avis que ces dépenses doivent être réparties de façon à soulager le contribuable de la mère-patrie de quelques-unes des charges qu'il rapporte en ce moment; ils désirent au plus haut point voir exécuter ces projets de défense en coopération avec les autorités impériales et sous la direction d'officiers impériaux d'expérience, en tant que la chose se conforme aux principes du gouvernement autonome, qui a été un si puissant facteur dans le développement de l'unité de l'empire.

Londres, 11 août 1902.

Les formules diplomatiques supprimées, où trouve-t-on là-dedans la promesse de créer une marine de guerre comme celle dont un Parlement Croupion vient de nous gratifier? La note dominante de ce mémoire, n'est-ce pas que le Canada, dès 1902, remplissait déjà convenablement son devoir envers lui-même et envers la métropole? Autrement, à quoi peut bien rimer l'énergique défense qu'avec de légères réserves nos ministres faisaient de notre organisation militaire?

M

LE MONDE POLITIQUE

M. LOUIS CODERRE EST CHOISI COMME CANDIDAT OPPOSITIONNISTE DANS HOCHELAGA. — LA CONVENTION AUTONOMISTE DE LA DIVISION SAINT-JACQUES AURA LIEU MERCREDI. — LES LISTES ELECTORALES DE WINNIPEG. — NOUVELLES DE PARTOUT. — ENERGIQUE DECLARATION DE M. F. PICKEL. CANDIDAT CONSERVATEUR DANS MISSISSQUI, CONTRE LA MARINE.

EXCURSION DE SAINT-EUSTACHE POUR ST-HYACINTHE

Monsieur J. Adolphe Oudet, avocat, a obtenu du chemin de fer l'excursion, un train spécial qui partira de St-Eustache dimanche matin à 10.30 heures et arrivera à St-Thérèse, Ste-Rose, St-Martin, Parc Laval et Bordeaux et arrivera à Montréal pour prendre le train de St-Hyacinthe à 12 heures de la gare Bonaventure.

Le prix du billet de St-Eustache à Montréal sera de 90 cents. Une réduction sera faite pour les stations intermédiaires.

Pour retourner le train laissera la gare Viger à 11.30 p.m., arrivant à St-Eustache à 1.05 a.m.

DIVISION SAINT-ANTOINE

Le "Herald" fait valoir la candidature de Dr. Milton Hersey dans Saint-Antoine.

La convention des ministériels aura lieu mardi soir.

M. CODERRE, CANDIDAT DANS HOCHELAGA

La convention oppositionniste du comté d'Hochelaga a eu lieu hier soir à l'hôtel de ville de Montréal. Après d'assez longs débats, M. Louis Coderre, candidat, a été choisi à l'unanimité comme candidat, mais cela n'a pas été tout simple. On a même craint un moment que les sympathies locales ne vinssent troubler l'harmonie qui doit exister entre les délégués.

La réunion était présidée par l'évêque Richard Turner et M. Wilfrid Blanchard. On a lu d'abord une lettre de M. Marchal où se trouvait ce qu'il a été dit de la candidature de M. Coderre, qu'il regrette de ne pouvoir assumer les responsabilités de cette candidature. M. Marchal promet cependant son appui actif à celui qui sera choisi par la convention.

M. Duncan McCormick, de Westmount, dans un bref discours, invite les délégués à ne pas se laisser dominer par les différences de vue, mais à s'entendre dans l'esprit indiqué par M. Marchal. Chaque délégué, dit-il, exprime son sentiment, de façon à ce que l'on arrive à choisir un candidat que tous pourront approuver loyalement et sans arrière-pensée.

M. J. Sévigny et Napoléon Tallon proposent que M. Louis Coderre, C.R., soit choisi comme candidat. M. P. S. Macleannan et le Dr P. P. McCormick secondent la motion.

M. L. Doyon, propose que M. Anthime Fortin, avocat, soit choisi. Cette deuxième proposition est secondée par le Dr Bourdon, le Dr Collette et MM. Emery Boucher et J. Nickless.

Une discussion s'élève, au cours de laquelle les délégués de la Pointe Saint-Charles expriment le désir d'avoir un candidat de leur localité. M. Fortin met lui-même fin au débat en proposant, secondé par le Dr Bourdon que M. Coderre soit choisi à l'unanimité.

Jusqu'à ce moment, seuls les délégués d'arrondissement avaient été admis dans la salle. Mais le public impatient qui attendait à l'extérieur réussit à forcer la consigne, et c'est en plein assemblée générale des électeurs que la convention s'est terminée.

L'évêque N. Lapointe et M. Duncan McCormick demandent l'ajournement, à cause d'une admission irrégulière du public dans la salle des délibérations; mais les autres délégués ne l'ont pas accepté de cette oratoire. La plus grande partie de l'assemblée était évidemment en faveur de la candidature de M. Coderre, qui fut définitivement acceptée à l'unanimité, au milieu du plus grand enthousiasme.

M. C. E. Galt expose alors les circonstances qui ont conduit à la nomination de M. Marchal comme candidat, et les raisons qui avaient amené M. Marchal à se retirer en présence du sentiment local favorable à M. Coderre. Les choses, dit-il, ont tourné de telle façon que toutes les forces conservatrices d'Hochelaga peuvent s'unir dans un effort loyal pour la défaite du candidat ministériel. Il espère que tel sera le résultat de la campagne qui va s'ouvrir.

Comme il se faisait tard, M. Coderre fut invité à prendre la parole. Il fut salué par les acclamations enthousiastes de tous les délégués. Il remercia cordialement ceux qui avaient voté pour lui, et déclara que sa candidature était une véritable aspiration et à leurs préférences locales, afin de présenter un front uni pour marcher à la bataille. Il accepta la candidature et assura qu'il ferait tout en son pouvoir pour conduire la victoire, cette fois, le drapeau conservateur.

Quant aux questions politiques, M. Coderre se réserve de les traiter plus tard. Cependant, il tient à déclarer tout de suite qu'il ne veut pas de la réciprocité parce qu'elle serait nuisible aux intérêts de Montréal et du Canada tout entier. Quant à la marine, il est d'avis qu'une question aussi importante ne devrait pas être décidée sans avoir été directement soumise au peuple.

D'autres discours ont été prononcés par MM. F. S. Macleannan, C.R., A. Papineau-Mathieu, etc.

CONVENTION AUTONOMISTE DE SAINT-JACQUES

Mercredi soir, le 16 août courant, aura lieu à l'hôtel Richelieu, 45 rue St-Vincent, la convention pour le choix d'un candidat autonomiste dans la division Saint-Jacques.

COMTE DE RICHELIEU

On nous prie d'annoncer dans nos colonnes que la convention pour le choix d'un candidat autonomiste dans le comté de Richelieu est convoquée et se tiendra à Sorel mardi, le 15 août courant, à 1 heure p.m. A cet effet, la ville de Sorel nommera ses délégués samedi, le 12 courant à 7 heures, dans la salle du Bloc Dupuy et chaque paroisse du comté nommera les siens dimanche, le 13 courant, et ces délégués se réuniront à Sorel le 15 août, sans autre avis.

GASPE

L'honorable M. Rodolphe Lemieux, a été choisi comme candidat dans Gaspé, par une convention qui a eu lieu à Percé.

La convention conservatrice tenue à Grande-Rivière a choisi comme candidat oppositionniste M. W. A. Flynn, avocat de Percé.

La convention oppositionniste de Châteauguay aura lieu lundi, pour choisir un candidat en opposition à M. Brown député sortant. On parle de M. James Morris, de Saint-Christophe, de M. H. Desrosiers, de Saint-Marthe comme candidats de l'opposition.

COMTE DE LABELLE

La convention conservatrice du comté de Labelle aura lieu à Papineauville mercredi prochain, et on nous annonce que les délégués auront à faire leur choix entre M. J. A. Langlois, avocat de Buckingham et les candidats qui pourraient se faire connaître ces jours-ci.

DRUMMOND-ARTHABASCA

L'itinéraire de M. Gilbert

Voici l'ordre des assemblées que tiendra dans Drummond et Arthabaska M. Gilbert:

3 septembre, Stanfold, après la messe, St-Louis de Blainville, 7 1/2 p.m.

4 septembre, Daveluyville, 2 p.m.; St-Rosaire, 7 1/2 p.m.

5 septembre, St-Vallée, 2 p.m.; St-Albert, 7 1/2 p.m.

6 septembre, St-Clotilde, 2 p.m.; N. Dame du Bon Conseil, 7 1/2 p.m.

7 septembre, Kingsley French Village, 2 p.m.; St-Lucien, 7 1/2 p.m.

8 septembre, St-Cyrille, 2 p.m.; St-Majorique, 7 1/2 p.m.

9 septembre, St-Germain, 2 p.m.; St-Eugène, 7 1/2 p.m.

10 septembre, Drummondville, après la messe.

11 septembre, Wickham, 2 p.m.; South Durham, 7 1/2 p.m.

12 septembre, St-Elisabeth, 2 p.m.; Warwick, 7 1/2 p.m.

13 septembre, Tingwick, 7 1/2 p.m.

14 septembre, Arthabaska, 2 p.m.

15 septembre, St-Norbert, 2 p.m.; St-Henri, 7 1/2 p.m.

16 septembre, St-Paul de Chester, 10 a.m.; St-Rémi, 4 p.m.; Castlerock, 7 1/2 p.m.

17 septembre, Victoriaville, 3 p.m.

18 septembre, Kingsley Falls, 7 1/2 p.m.

19 septembre, Alverton, 10 a.m.

20 septembre, Wickham.

Si l'on se produit quelques modifications à cet itinéraire, nous en préviendrons le public.

M. Gilbert ignore encore qui sera son adversaire, mais, quel qu'il soit, l'inévitable d'avance à toutes ses assemblées.

BRUCE-SUD

Walkerton, 12. — Les libéraux de Bruce-Sud, réunis, en convention, ont choisi M. Traux, député local, comme candidat aux Comptes.

KENT-EST

Ridgeway, 12. — Les libéraux de Kent-Est, réunis en convention, ont choisi à l'unanimité leur ancien député, M. D. A. Gordon, qui a déjà représenté le comté à Ottawa.

DANS LA NOUVELLE-ECOSSE

Halifax, 12. — Voici quelques candidatures qui sont posées dès aujourd'hui dans la Nouvelle-Ecosse:

Annapolis, — S. W. W. P. Dick, libéral; Cap Breton, nord, — D. D. McKenzie, libéral; John McCormick, conservateur; Cap Breton, sud, — J. W. Maddin, conservateur; W. A. Carroll, libéral; Cumberland, — F. N. Rhodes, conservateur; Digby, — A. E. Wall, libéral; Guysboro, — F. Sinclair, libéral; Halifax, — Hon. A. C. MacLean, et Dr. E. Blackadder, libéraux; R. Borden et A. P. Crosby, conservateurs; Hants, — Dr. J. B. Black, libéral; H. D. Freeman, conservateur; Pictou, — A. C. Bell, conservateur; Yarmouth, — R. B. Law, libéral; Amherst, — H. J. Logan, libéral.

Milroy, l'orateur-aveugle, adressera la parole avec MM. John Stanfield, E. W. Rhodes et autres, dans une série de conférences politiques, dans le comté de Colchester, la semaine prochaine.

EN ALBERTA

Régina, 12. — Voici les dernières candidatures qui ont surgi dans la Saskatchewan: Dr W. D. Cowan, conservateur; Régina, — James Nixon, conservateur; Salcoats.

LES LISTES ELECTORALES A WINNIPEG

Winnipeg, 12. — La première arrestation provoquée par le conflit électoral a eu lieu hier, alors que M. F. R. Willford, registraire des listes de vote, a été traduit en cour de police pour violation de la loi sur les listes, en vertu desquelles les listes, comme on le voit, la loi Samuel Spence réclamait le droit de faire mettre sur la liste un certain nombre de pensionnaires de son hôtel actuellement absents. On lui opposa un refus, motivé par des raisons techniques. Devant la cour, l'accusé plaida justification et la cause fut ajournée.

La campagne a pris un caractère d'animation tout à fait exceptionnel dans l'ouest, où des démonstrations de partis ont été sensiblement déplacées à cause des questions en jeu. Dix mille votes ont été inscrits à Winnipeg hier. Cela montre à quel point les électeurs sont vivants. Ce chiffre représente les deux tiers des électeurs de la ville, et le fait qu'il a été obtenu en un seul jour est significatif.

M. PICKEL CONTRE LA MARINE. Voici en effet ce qu'écrivait M. Pickel, candidat conservateur dans le comté de Mississqui, le 7 courant, à l'un de ses électeurs, qui lui avait demandé de vouloir bien formuler son attitude sur les deux questions de la marine et de la réciprocité.

Sweetwater, 7 août 1911. Cher monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 août. Je ne suis pas du tout surpris que vous me posiez ces questions. Vous avez le droit de connaître l'attitude de votre député sur l'important aujourd'hui à l'attention de l'électeur, et c'est pourquoi je vous réponds sans plus tarder:

Quant à la réciprocité, j'y suis opposé parce que je la considère de nature à nuire aux intérêts économiques du Canada tout entier. Au point de vue nationaliste, j'accepte la proposition actuelle des Etats-Unis, ce serait courir à un véritable suicide.

Si je suis élu, je donnerai mon travail au vote — je le déclare d'avance, énergiquement — pour obtenir le rappel du bill de la marine. Je voterai contre tout premier ministre, que ce soit M. Borden ou un autre, qui ne sait pas disposer à faire passer ce bill dans son entier.

Je répondrai volontiers à toute autre question que vous aurez à me poser. Sincèrement à vous,

F. H. PICKEL.

Ces énergiques déclarations montrent que nos compatriotes de langue anglaise sont loin d'être tous partisans de l'impérialisme que ce soit celui de M. Borden ou celui de M. Laurier.

Incendie à Ste-Agathe

Sainte-Agathe, 12. — Hier soir, vers 9 heures 30, un incendie s'est déclaré au magasin de nouveautés de Sam Eggart, et a causé des dégâts considérables. Les deux étages occupés par une maison à deux étages, c'était un des principaux établissements de notre ville.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

On a craint une conflagration, un moment, et les voisins commencent même à mettre leurs effets à l'abri, mais heureusement, le travail des pompiers a vite maîtrisé l'élément destructeur.

Le réalisme de Bonald

Ceux qui ne connaissent Bonald que par ouï-dire sont étonnés d'entendre parler de réalisme à propos d'un philosophe qu'on est plus habitué à considérer comme métaphysicien. Et certes, il a fait de la métaphysique; mais outre qu'il n'en a fait que là où il est légitime d'en faire, c'est-à-dire dans les questions qu'on ne peut résoudre autrement, même alors sa métaphysique est prise dans la direction et dans le prolongement de l'expérience.

De plus, Bonald n'a pas fait que de la métaphysique; il a été surtout occupé de problèmes moraux, sociaux, politiques, et c'est dans l'étude de ces problèmes qu'il a montré un esprit essentiellement positif. Aussi nous louerons le comte Léon de Montesquiou d'avoir placé sous ce titre: "Le Réalisme de Bonald", le recueil qu'il vient de publier des plus belles pages de cet écrivain. Recueil raisonné, car les morceaux choisis — de vrais morceaux de choix — n'y sont pas assemblés seulement; M. de Montesquiou a pris la peine de les grouper autour de quelques sujets principaux, et il les a reliés par des explications, commentées, des transitions naturelles. Bonald fut un réaliste en pleine idéologie révolutionnaire et quand la fièvre romantique commençait. Le XIXe siècle réaliste le méconnaît, on l'écartera parce qu'il est trop vieux, car il est l'antérieur de tout ordre dans la nature. On y revient aujourd'hui, ainsi qu'à son contemporain de Maistre. Ils montent de tout ce que Michelet descend.

Tout est soumis à des lois, voilà la base de la philosophie sociale de Bonald, comme elle l'est de celle d'Auguste Comte: "Il est des lois pour l'ordre physique, des lois dont les passions des hommes peuvent bien momentanément retarder la pleine exécution, mais auxquelles, tôt ou tard, la force invincible de la nature ramène nécessairement." Comment expliquer alors cette expression qui revient si souvent sous sa plume: "La volonté de Dieu est que..."? Bonald n'admet aucune opposition entre les lois de la société et la volonté de Dieu. Dieu est l'auteur des lois auxquelles la société doit se conformer pour vivre, car il est l'auteur de tout ordre dans la nature. C'est au moyen, exclusivement, de la raison, de l'expérience, de l'histoire, que Bonald recherche les principes sociaux, et, lorsque, par ces moyens tout positifs, il a établi une loi, il nous présente à l'appui un texte de l'Ecriture ou un commandement de l'Eglise. Texte ou commandement ne manquent jamais, merveille d'adaptation.

Ainsi s'explique, pour le dire en passant, sa fameuse théorie de la monarchie de droit divin. Bonald n'a jamais pensé que Dieu avait, par une révélation spéciale, désigné telle ou telle famille pour gouverner le monde. Il déclare la monarchie, "de droit divin", il entend par là qu'il la considère comme le gouvernement constitué par excellence pour remplir la fin de la société. De droit divin, c'est-à-dire conforme aux lois dont Dieu est l'auteur. Le pouvoir d'un père sur ses enfants est aussi de droit divin. C'est là qu'il dit: "D'où il suit que des lois qu'il y a des lois, il s'agit de les découvrir et non de les mettre au vote. La nature seule a le pouvoir législatif. Taine a dit la même chose après Bonald: "Nos préférences seraient vaines; d'avance la nature et l'histoire ont choisi pour nous; c'est à nous de nous accommoder d'elles, car il est sûr qu'elles ne s'accommodent point à nous."

Comment la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Ensuite, la nature s'y prend-elle pour faire des lois? De deux manières. D'abord, elle introduit insensiblement dans la société des coutumes qui acquiescent force de lois. Et Bonald nous rappelle qu'autrefois, en France, toutes ces lois politiques n'étaient que des coutumes dont on ne pouvait fixer les origines.

Dans le Monde Ouvrier

La Fête du Travail

Le comité de la Fête du Travail prépare activement la journée du 4 septembre prochain. Jeudi soir, il s'est réuni au Temple du Travail pour les besoins de l'organisation. On dit que dans quelques jours, le programme de la procession sera imprimé et chaque union pourra alors voir la place qui lui est assignée. Toutes les unions ouvrières seront représentées, et plusieurs auront des chars allégoriques dans la procession.

Celle-ci partira du Champ de Mars et défilera par les rues Craig, St-Laurent, Ontario, Amherst, Ste-Catherine, avenue Papineau jusqu'au square Papineau. La procession brisera alors ses rangs et les délégués des unions ouvrières. Il y aura plusieurs

NOTRE MARINE DE GUERRE

(Suite de la 1ère page)

Or, en 1910, non seulement M. Laurier s'est fait autoriser, lui et ses successeurs, à mettre la marine canadienne au service de l'Angleterre: il a refusé d'insérer dans la loi navale le dispositif de notre loi militaire qui porte que les Canadiens ne seront tenus qu'à la défense du Canada.

Mais en cette question du service naval, il faut lire le compte rendu officiel de la conférence (nous parlons toujours de celle de 1902) pour voir quelle portée attachée à la déclaration de nos ministres.

Dès le début, le ministre des Colonies, M. Chamberlain, et le ministre de la Marine, lord Selborne, avaient posé en principe qu'une marine de guerre ne doit pas exister pour la défense, mais pour l'attaque. Lord Selborne disait (page 16):

M. Chamberlain et Messieurs, l'Amirauté a fait distribuer un mémoire qui, si je ne me trompe, est en possession de chacun de nous. Aujourd'hui, je me bornerai à insister sur deux points qui sont exposés dans ce mémoire. Le premier, sur lequel j'insisterai le plus fortement possible, c'est la raison pour laquelle nous avons éliminé de ce mémoire toute allusion au mot "défense". Il fut un temps, qui n'est pas éloigné, où les experts en stratégie navale considéraient le problème naval surtout au point de vue de la défense. Je prétends que c'est là une hérésie. Le véritable problème que l'empire a à résoudre en cas de guerre navale est tout simplement et absolument de découvrir où sont les navires de l'ennemi, de concentrer la plus grande force possible où se trouvent ces navires et de les détruire. C'est là le seul moyen possible de protéger l'empire contre les efforts que les marines étrangères peuvent faire pour endommager son commerce ou son territoire. Il s'ensuit qu'il ne peut y avoir de stations de navires chargées de protéger l'embouchure de la Tamise, de protéger Liverpool, de protéger Sydney, de protéger Halifax. Si nous faisons une tentative de ce genre, nous irons tout simplement au-devant d'un désastre. Il s'ensuit aussi que quelle que soit la distribution de l'effectif local en temps de paix, en temps de guerre navale, il faut qu'il n'y ait qu'une seule autorité, avec plein pouvoir et pleine responsabilité envers l'empire, de faire mouvoir les navires, de les concentrer où ils peuvent frapper le coup le plus décisif contre les forces de l'ennemi, et que tout partage de responsabilité, toute diminution du pouvoir de cette autorité centrale, tout rite, que toute hésitation ou tout délai lorsqu'il s'agit d'opérer une jonction des escadres là où elles peuvent frapper le coup décisif, pouraient avoir des conséquences désastreuses.

Et le ministre de la marine (ou de l'Amirauté) terminait ainsi (page 21):

La mer est une entité, et la marine britannique doit être par conséquent une et entière. La tâche qui lui incombe en temps de guerre est d'aller chercher les navires de l'ennemi, partout où elle pourra les trouver, et de les détruire. En quelque lieu et en quelque mer que ces navires soient trouvés et détruits, l'empire entier se trouvera par là même défendu dans son territoire, son commerce et ses intérêts. Si au contraire l'idée se répandait malheureusement que le problème est purement local, et que chaque partie de l'empire doit se contenter d'avoir sa flotte de navires pour la protection d'un endroit particulier, la seule conséquence possible serait qu'un ennemi qui ne serait pas rallié à cette hérésie et aurait réuni ses flottes, attaquerait et détruirait en détail ces escadres britanniques détachées, qui, réunies, auraient résisté à toute attaque.

Après cette condamnation de la tactique défensive par le cabinet anglais, l'entêtement de nos ministres à ne parler que de défense, et de la défense du Canada, ne pouvait être interprété que comme un défi à M. Chamberlain et à lord Selborne, et leur concession apparente au principe militariste perdait toute signification.

Il y a plus. On remarquera, en effet, que nos ministres—quelque sens que le gouvernement anglais ait feint et qu'eux-mêmes aient essayé d'attacher à leurs paroles—ne parlaient pas d'une marine de guerre, mais seulement d'une réserve navale.

Il y a, sur les côtes du Canada, un grand nombre d'hommes admirablement doués pour former une réserve navale. On espère qu'avant longtemps il sera possible de tomber d'accord sur un système qui assurerait l'entraînement de ces hommes et l'utilisation de leurs services pour la défense en cas de besoin.

On sait que, dans la marine comme dans l'armée, la réserve se compose de civils suffisamment formés au métier des armes pour être appelés au service actif après épuisement des corps réguliers.

Terreneuve a une réserve navale depuis neuf ans. Et sait-on ce qu'elle lui coûte?

Nous lisons à la page XI des résolutions de la Conférence de 1902:

Terreneuve devant contribuer pour \$3,000 par année aux frais d'entretien d'une branche de la réserve navale royale de pas moins de 600 hommes et fournir, en outre, une somme de \$1,800, en capital, pour l'aménagement et l'équipement d'un navire école.

En 1907 Terreneuve était comme le Canada l'objet d'une pression formidable de la part du cabinet anglais. Son premier ministre, sir Robert Bond, répondait:

En 1902, je conclus, au nom de ma colonie, un arrangement avec l'Amirauté relativement à l'établissement d'une réserve navale qui, si l'on jugeait la chose nécessaire, pouvait être appelée à faire du service au-delà des limites de la colonie et dans n'importe quelle partie de l'empire. Jusqu'ici, le système a été, certes, couronné d'un succès marqué. Le rôle compte actuellement 590 hommes qui se sont distingués dans le service de Sa Majesté, d'après les rapports des commodores de cette station. Quelle que soit la contribution considérable que la colonie puisse donner à l'avenir elle devra l'être sous forme du service de ces hommes.

Aux termes de l'arrangement conclu en 1902 et dont j'ai parlé, l'obligation de la colonie s'exprime par la somme de \$5 sterling par tête pour chaque homme recruté dans l'île, et le gouvernement de Sa Majesté assume le reste des dépenses de ce chef. Comme l'arrangement qui a été fait a donné entière satisfaction à la colonie, et aussi, je crois, au gouvernement de Sa Majesté, je présume qu'il n'y a pas lieu de réviser l'arrangement qui existe.

Mais tandis que la réserve terreneuvienne peut être appelée en service "dans n'importe quelle partie de l'empire", celle dont la création aurait, selon M. Laurier, acquitté toutes les obligations navales du Canada envers l'Angleterre, n'aurait pu, comme la milice, être réquisitionnée que pour la défense de notre pays.

Et, détail important, au prix de \$25 par tête de réserviste, elle n'aurait coûté que \$600,000 par année à un pays de huit millions d'habitants comme le nôtre.

Nous sommes loin de ce que nous coûtera, même au début, la ridicule marine Laurier-Brodeur: quatre millions trois cent mille piastres par année, de l'aveu de M. Laurier; au moins sept millions dans l'opinion du commandant, l'Amiral Kingsmill.

M. Laurier avait du reste tenu à préciser, avant la conférence, l'attitude qu'il entendait y tenir. Le 15 avril 1902, au député Maclean qui lui reprochait de n'avoir pas mieux répondu aux avances du gouvernement anglais, il répondit:

D'après lui (M. Maclean), le commerce et la guerre sont deux questions connexes. Je le nie, et je mets au défi tout député de cette chambre ou toute personne du dehors de proposer un plan qui permette de faire aller de pair deux choses aussi opposées que le commerce et la guerre. Non, je ne partage pas cette opinion; ce serait pour le Canada un vrai suicide que de se laisser englober dans un plan de ce genre.

"Nous avons été invités à discuter la question des relations commerciales, politiques et militaires. Nous avons répondu que nous étions prêts à discuter la question des relations commerciales. Nous avons ajouté que nous étions satisfaits de nos relations politiques et militaires."

Ce serait un véritable suicide pour le pays que de se lancer dans le gouffre des dépenses où les nations européennes, y compris l'Angleterre, ont été entraînées par les besoins d'armements formidables. Quelle est la situation respective de la Grande-Bretagne et du Canada? La Grande-Bretagne est l'une des premières nations de l'univers, la première peut-être sous plusieurs rapports, le centre du plus puissant empire de nos jours, du plus grand empire depuis la chute de l'empire romain. Par là même, elle est obligée de maintenir une nombreuse armée permanente. La Chambre sait combien la nécessité d'entretenir une armée permanente a toujours régné au peuple anglais, comment celui-ci s'est toujours révolté à cette idée, mais il a dû se plier aux exigences de la situation et entretenir constamment une armée sur pied. La plus grande partie du budget de l'Angleterre est dévorée par les dépenses navales et militaires, et l'honorable député (M. Maclean) voudrait nous mettre dans une pareille position et nous faire partager ces dépenses! Tout autre est la situation du Canada. C'est un immense pays, ayant une population de vingt millions et un tiers d'habitants disséminés sur une étendue de trois mille milles de l'est à l'ouest. Quels sont les plus lourds articles de son budget? Les travaux publics, la colonisation, la construction de voies ferrées et le creusement des ports et de voies de transport. Voilà le champ où doit s'exercer notre activité, et ce serait un crime de détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des canons, des fusils et des munitions de guerre." (1)

On a prétendu et l'on prétend encore que M. Laurier, dans cette réponse, ne visait que le prélèvement direct d'un impôt ou d'un tribut par la Grande-Bretagne sur les colonies. Et l'on cite à l'appui de cette prétention cette autre partie du discours de M. Laurier:

Certes, il nous faut améliorer notre milice, et nous nous préparons à la mettre sur un pied d'efficacité; nous devons prendre soin de notre propre défense... Mais il y a toute la différence du monde entre ce plan de défense de notre territoire et le gigantesque plan qui hante le cerveau de l'honorable député (M. Maclean).

L'explication ne laisse pas d'être ingénieuse. Seulement, pour qu'elle pût tenir debout, il faudrait d'abord que M. Maclean eût réellement préconisé dans son discours du 15 avril 1902 un plan—un "gigantesque plan"—comportant plus d'obligations pour le Canada que notre loi navale de 1910.

Or, nous défions qui que ce soit de trouver dans ce discours de M. Maclean, touchant la défense, autre chose que les quelques mots suivants:

Quand le premier ministre fut invité officiellement à se rendre là-bas pour discuter toutes les questions ayant trait aux rapports des colonies et de la

mère-patrie, il répondit qu'il n'entendait pas s'occuper d'un plan de défense impériale. Pourtant, le premier souci d'une nation doit être de sa défense, et si nous avançons nos ministres patriotes, prévoyants et diplomates, cette invitation eût été acceptée avec empressement. (Page 2754 des "Débats" de 1902).

Permettez-moi d'insister sur le fait qu'on ne saurait séparer les questions de défense et de commerce de l'empire. Elles ne sauraient être examinées séparément, comme le premier ministre a tenté de le faire dans sa réponse.... Quand le cabinet anglais saura que les colonies sont prêtes à contribuer à la défense de l'empire, à examiner quel sera le quantum et la nature de cette contribution, l'Angleterre sera disposée à accorder sur ses marchés un traitement privilégié aux produits coloniaux. (Page 2756 des "Débats" de 1902).

D'où il ressort de toute évidence que M. Maclean reprochait seulement au ministre de ne pas vouloir discuter même "la question et la nature" de la participation des colonies à la défense de l'empire.

Il faudrait ensuite que la défense que M. Laurier trouvait juste que le Canada prit à sa charge comprit la défense navale.

Or, des paroles mêmes qui lui servent de défaite, il ressort clairement que M. Laurier n'avait en vue que l'organisation militaire et la défense territoriale. "Améliorer notre milice", ce plan de défense de notre territoire, ces mots ne laissent place à aucune ambiguïté. Il suffirait du reste de citer le passage en entier pour prouver que M. Laurier, s'il reconnaissait la nécessité de perfectionner les organismes existants, s'opposait de toutes ses forces à la création d'organismes nouveaux, voire à l'achat d'armements militaires. Sans coupures, ce passage se lit ainsi:

Je n'hésite pas à dire, comme l'a souvent proclamé sir Charles Tupper, que le Canada a plus fait pour la défense de l'Empire en construisant l'Intercolonial et le Pacifique-Canadien, qu'il n'aurait pu faire en achetant des armements militaires. Certes, il nous faut améliorer notre milice, et nous nous proposons de la mettre sur un pied d'efficacité; nous devons prendre soin de notre propre défense. Mais il y a toute la différence du monde entre ce plan de défense de notre territoire et le gigantesque plan qui hante le cerveau de l'honorable député. Je ne partage pas l'opinion de celui-ci, et tant qu'il parlera de faire aller de compagnie la guerre et le commerce, il me trouvera disposé à le combattre.

On le voit, en ce temps-là, M. Laurier ne soutenait pas que le Canada, pour développer son commerce, a absolument besoin d'une marine de guerre.

Il faudrait encore, qu'au 15 avril 1902, M. Laurier eût connu la portée ou la nature des propositions ou des demandes du gouvernement anglais.

Or, toute la correspondance officielle échangée jusque là tenait dans les deux dépêches suivantes sur lesquelles seules avait porté le discours de M. Maclean:

Londres, 23 janvier 1902.
Le gouvernement de Sa Majesté se propose de profiter de la présence des premiers ministres aux fêtes du sacre pour conférer avec eux des relations politiques entre la mère-patrie et les colonies, de la défense de l'empire, de ses rapports commerciaux, et d'autres sujets d'un intérêt général.
(Dépêche du secrétaire des Colonies à lord Minto, gouverneur du Canada.)

Ottawa, 3 février....
"Mon gouvernement accepte l'invitation adressée au premier ministre le priant d'assister au couronnement. Quant aux différents sujets mentionnés dans votre dépêche du 23 janvier, le seul qui, de l'avis de mes ministres, puisse donner lieu à une discussion utile, est celui des rapports commerciaux, entre les différentes parties de l'empire. Sauf quelques détails d'importance secondaire, les ministres considèrent que les relations politiques entre la mère-patrie et les grandes colonies autonomes, avec le Canada principalement, sont aujourd'hui absolument satisfaisantes, et ils ne croient pas, vu les conditions différentes où les colonies se trouvent, qu'un plan de défense puisse s'appliquer à toutes."
(Réponse du gouverneur au secrétaire des Colonies.)

Enfin, puisque M. Laurier proclamait que ce serait UN CRIME ET UN SUICIDE, pour un jeune pays comme le Canada, que d'employer à des achats de "canons", de "fusils" et de "munitions de guerre" même "une partie des deniers nécessaires à ses travaux publics et à sa colonisation", il faudrait, pour que l'ingénieuse explication de M. Laurier et de la presse ministérielle vailût quelque chose, qu'on eût trouvé, en l'an de grâce 1910, le secret de construire des navires de guerre qui n'eussent besoin ni de canons, ni de fusils, ni de munitions de guerre. Voyons, là, franchement, est-ce là ce que nous a donné le puissant cerveau de M. Brodeur?

Interprétant le mémoire de 1902 à la lumière de ce discours de M. Laurier, il est donc, nous le répétons, impossible de ne pas y voir une révolte de l'esprit autonomiste contre les espoirs impérialistes exprimés au cours de la conférence par M. Chamberlain.

Et voilà pourquoi, dans cette question de la marine,—précisément parce qu'ils sont libres—des hommes libres comme M. Bourassa ont soutenu M. Laurier, de 1902 à 1908, aussi fermement qu'ils le combattent aujourd'hui.

DuGUESCLIN.

A travers la Ville Mort d'un citoyen bien connu

POUR AVOIR MIS LE FEU.

Camille Oumet, un garçonnet, âgé de 9 ans, a été arrêté hier. On l'accuse d'avoir mis le feu à l'atelier de portes et chassais de M. Leduc, sur la rue Berri. Trois autres garçons, Alfred Oumet, frère de Camille, Henri Viau et Arthur Bédard, ont comparu également devant le commissaire Latulippe. Bédard a raconté qu'il avait donné des allumettes à Camille Oumet, que celui-ci avait tenté, mais sans succès, d'allumer un jet de gaz et que, finalement, après avoir vidé un petit tonneau de vernis, il mit le feu au baril. Le jeune accusé comparaitra de nouveau lundi devant M. Latulippe afin de subir l'examen préliminaire.

QU'EST-CE QUE L'INTIMIDATION ?

Hier après-midi, on a débattu en cour d'enquête, le "test case" de MM. Peter Lyall et Fils, contre un membre de l'Union du travail accusé d'avoir usé d'intimidation avec des travailleurs à l'emploi des demandeurs. M. C. Rodier, avocat de M. Jules Gratton, le défendeur, a déclaré que son client n'avait pas empêché les employés de M. Lyall de travailler. Il a plaidé la validité des règlements de l'Union en cas de grève. Les grévistes n'ont pas le droit d'empêcher qui que ce soit de travailler et, de fait, tel n'est pas le cas dans la présente cause. M. Maurice Alexander, avocat, du plaignant, a admis que les unions ouvrières devaient être reconnues, mais la question est de savoir jusqu'à quel point ils peuvent aller en déclarant une grève. Il a été démontré que les hommes ayant suppléé les grévistes ont été harcelés chaque jour par ceux-ci. On a fortement discuté l'argument relatif à l'intimidation, savoir, le fait d'un individu qui rode autour d'un endroit et l'observe. Le juge Leet a pris la cause en délibéré.

TRISTE FIN D'UN OUVRIER

Ovilia Larose, âgée de 38 ans, a fait une chute fatale hier matin à Maisonneuve. Larose était charpentier de son métier, travaillant au 3e étage d'une maison sur la 5e avenue quand il est tombé sur le sol. Personne ne fut témoin de l'accident; ses camarades, de retour, le trouvèrent gisant dans la cour. On manda M. l'abbé Dubuc, qui administra l'extrême-onction au blessé. Au moment où l'on transportait Larose à l'Hôpital Notre-Dame, il expira, victime de l'ambulance. Il laisse une veuve et 4 enfants en bas âge; il demeure 737 rue Alma.

IL TOMBE A L'EAU ET SE NOIE

John Enard, âgé de 13 ans, tenta de marcher sur l'écluse du canal à la Côte Saint-Paul, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Des personnes, témoins de l'accident, tentèrent de porter secours au garçon. Mais leurs efforts furent vains. Le corps fut retrouvé et conduit à la morgue.

IL TOMBE FOUROYÉ

Harry Connors, 22 ans, lieutenant dans la police et dernièrement constable à l'emploi de la Commission du Havre, est tombé mort subitement sur un quai, à quatre heures hier matin. Les funérailles ont eu lieu ce matin.

Nous apprenons que M. T. Esmond, Peck, vice-président et directeur-général de la "Peck Rolling Mills" est dangereusement malade à Cacouna, où il se trouve en villégiature avec sa famille.

Une dernière nouvelle nous annonce que son état laisse beaucoup à désirer.

Mercredi matin s'éteignit doucement à l'âge de 65 ans, M. Théophile Trudeau, maître forgeron, à sa résidence, No 173, rue LaSalle, Maisonneuve. Il laisse pour pleurer sa perte et porter son deuil une épouse éplorée, deux fils dont l'un est élève de théologie au Grand Séminaire de Montréal et deux filles: Mmes Fournier et Limoges.

Sa mort se fit sans bruit comme s'était éteinte sa vie.

La ville de Maisonneuve perd en lui l'un de ses plus anciens citoyens. De ses plus dignes et de ses plus distingués citoyens.

Établi un des premiers dans cette localité alors qu'on n'y comptait que quelques maisons éparses ici et là, il contribua pour une large part à faire de la ville ce qu'elle est aujourd'hui. Tous s'accordent à louer l'amabilité de son caractère, l'amabilité de ses manières et l'affabilité de ses relations. Ceux qui l'ont connu et approché gardent de lui le souvenir d'un homme probe, d'un père de famille exemplaire, en un mot d'un citoyen excellent.

Aussi les habitants de Maisonneuve ont-ils eu à cœur de lui témoigner leur attachement et à sa famille leur sympathie et leur estime; et le magnifique cortège qui accompagnait le défunt à sa dernière demeure faisait foi de ces sentiments.

Le service fut chanté par M. l'abbé P. Dupont, p.s.s. accompagné de MM. Gagnon et Moreau comme diacre et sous-diacre.

Durant la cérémonie funèbre M. Contant, curé de la paroisse, ainsi que MM. Berthiaume et Tétrault, célébraient le service divin aux autels latéraux.

Au chœur avaient pris place messieurs les abbés Lepoutre, p.s.s., directeur du Séminaire de Philosophie, Gagnon, économiste; MM. Lalanne et Moreau, p.s.s., professeurs au petit Séminaire de Montréal; M. l'abbé Guay, vicaire à Longueuil; MM. les abbés Dupuis, de St-Isidore de Prescott, Ont., McDougall, de Verdun; Roy et Lachapelle, confères et condisciples de W. l'abbé Joseph Trudeau, fils du défunt, et dans la nef se pressait un grand nombre de parents et d'amis.

A leur conférence et à sa famille, les élèves linsant de Philosophie renouvellent ici leurs sentiments de sincères condoléances dans le malheur qui les frappe.

Un batteur de femme

Je suis forcé de vous infliger le maximum de la peine, disait ce matin le juge Bazin à Raoul Niverville, accusé d'avoir battu sa femme. Vous en avez pour six mois de travaux forcés.

Je regrette, ajouta le magistrat, que la loi ne me permette pas de vous condamner plus sévèrement, et je voudrais même pouvoir vous donner des gifles. La fille de l'accusé est venue déposer en Cour qu'il battait cruellement sa femme et qu'il est plus souvent ivre que sobre.

Un voisin, chez qui la malheureuse était venue se réfugier après avoir reçu une volée de coups, raconte que Niverville la poursuivait et l'ayant attrapée du lit sur lequel elle s'était abattue, l'entraîna sur le sol et la battit de rechef jusqu'à ce qu'elle fut absolument sans connaissance.

Tous les témoins qui se présentèrent à la barre sont injuriés par cet enragé qui tente de conduire lui-même sa cause.

A un moment donné, un de ceux qu'il apostrophe d'une façon grossière, se relève brusquement et lui porte un violent coup de poing en pleine figure en lui disant: Tu es le menteur le plus impudent qui soit et une parfaite brute."

L'EXPOSITION DE QUEBEC

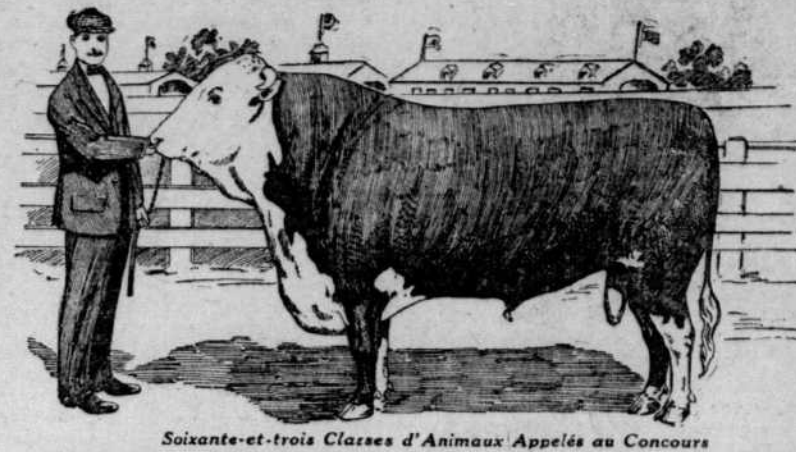
Le plus Grand Concours Agricole et Industriel de la Province

DU 28 AOUT AU 5 SEPTEMBRE 1911

\$20,000

EN PRIX, aux Cultivateurs, aux Eleveurs, aux horticulteurs.

Participation directe du gouvernement provincial pour l'amélioration des chemins, des fermes et des produits.



Soixante-et-trois Classes d'Animaux Appelées au Concours

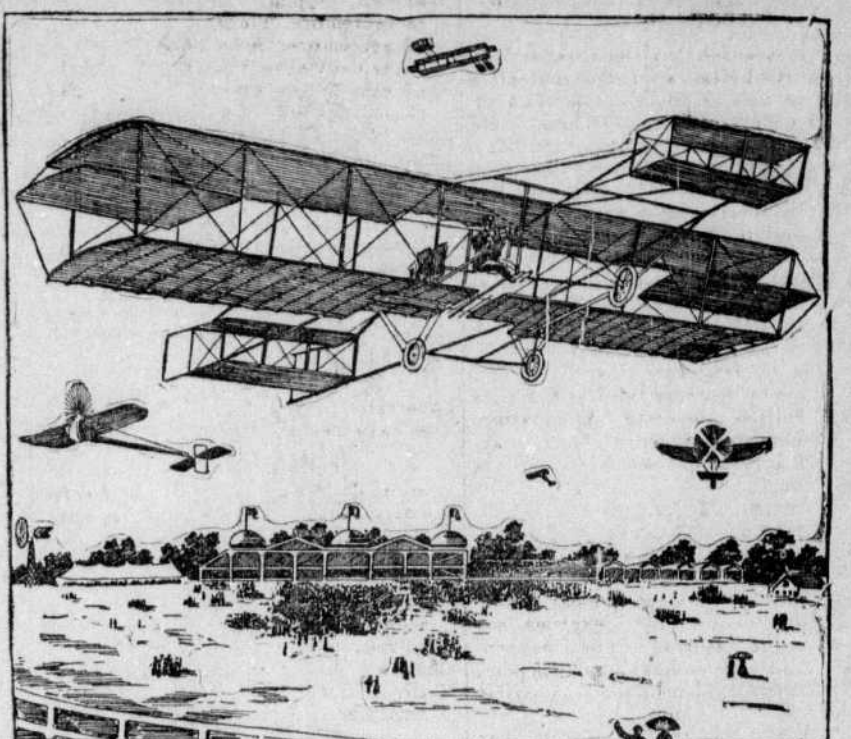
Huit jours d'intérêt très palpitant et d'amusements les plus récréatifs
LE TRIOMPHE DU PROGRES MODERNE SPECTACLE SANS PRECEDENT A QUEBEC

Envolées sensationnelles en aéroplanes par des aviateurs de renom, McCurdy et Willard.

Courses d'Automobiles

Grandes courses de chevaux (au trot et à l'amble). Plus de \$4,000.00 en bourses.

Après-midi de gala chaque jour.

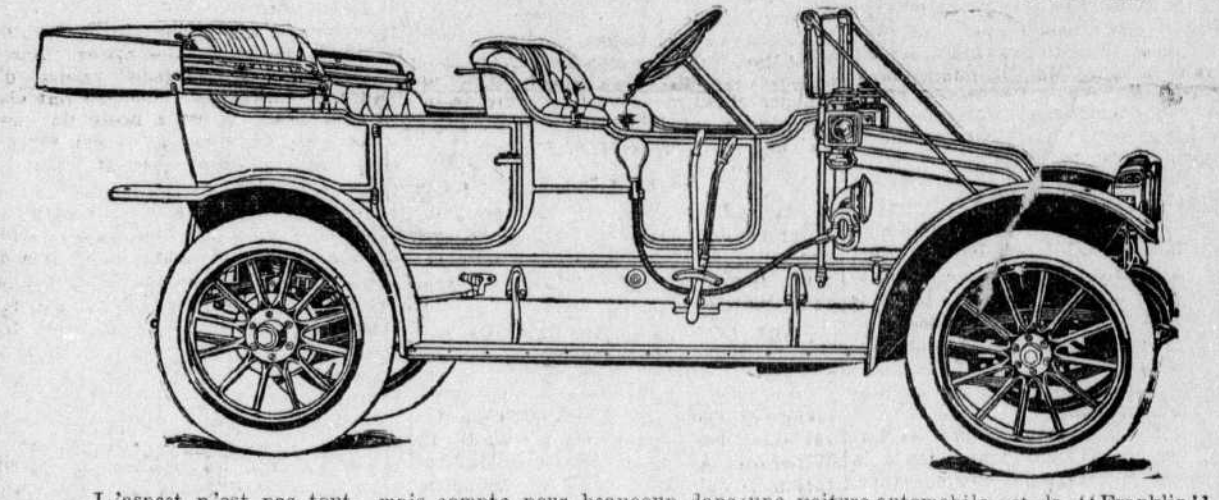


LES EXPLOITS DE L'ACTUALITE

L'hon. C. E. DUBORD, Président

J. H. FORTIER, Secrétaire

THE MOTOR IMPORT COMPANY OF CANADA, LIMITED



L'aspect n'est pas tout, mais compte pour beaucoup dans une voiture automobile, et la "Franklin", type hood "sloping hood", plaît à l'œil en plus du mérite d'être la voiture la plus confortable et la plus économique dans tout le "monde". La Franklin réunit toutes les qualités qui rendent une voiture la plus saine et la plus résistante du monde: refroidissement par l'air, simplicité, légèreté, ressorts pleinement elliptiques, construits en bois laminé: il faut en faire l'essai pour bien l'apprécier.

Un essai vous convaincra.
Modèle "G", 5 passagers, voiture de tourisme, équipement complet \$2,650.00
Modèle "H", 7 passagers, voiture de tourisme, équipement complet \$6,000.00
Livraison immédiate des modèles ci-haut mentionnés.

The MOTOR IMPORT Co. of CANADA Limited
autrefois "The Wilson Bros. Motor Co., Lt.

SALLES D'EXPOSITION, BATISSE DU FORUM, STE-CATHERINE ET AVENUE ATWATER.
Private Branch Exchange.
Téléphone, Up 2600.

Grande Vente d'Août

M 20% d'escompte M
SUR TOUS NOS

VOUS POUVEZ louer un clavier Monarch, un mois pour \$3
VOUS POUVEZ louer un clavier Monarch, 6 mois pour \$15
VOUS POUVEZ acheter un clavier Monarch en faisant cha- si petits que vous ne pourriez pas y manquer.

MEUBLES
dont nous avons UN CHOIX COMPLET.

Nous désirons faire de la place car nous recevons notre assortiment d'automne.

Nous offrons des avantages extraordinaires aux gens économiques. : : :
QUALITE---BAS PRIX---CHOIX

VOILA CE QUE VOUS TROUVEREZ CHEZ
F. X. Valiquet

Angle Ste-Catherine Est et Pie IX
Téléphone Est 2828 MAISONNEUVE

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES VOITURES DOUBLES A LOUER
L. THERIAULT
24 RUE ST-URBAIN, ETABLIS EN 1808 355 RUE CENTRE, TEL. MAIN 0514

ANNEAUX DE MARIAGE LE PLUS BEAU CHOIX EN OR SOLIDE
10 K. \$3.00 à \$6.50
14 K. \$5.00 à \$11.00
18 K. \$7.00 à \$15.50
Tout anneau acheté ici sera gravé gratuitement.
J. A. Emond, 245 Ste-Catherine Est, Tel. Est 4138

Co journal est imprimé, au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (la responsabilité Limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

Lisez le "Nationaliste" demain

RENONCEMENT

Lois des villes, des quais, des marchands et des grèves,
Mon vaisseau revenu des plus lointains climats,
Pour que rien ne se mêle aux songes de ses maux,
S'isole dans la mer qui respecte ses rêves.

Aucune cargaison n'en a rempli les bords,
Il n'a jamais connu le feu des abordages,
Et met tout son orgueil à laisser ses cordages
Reposer sur le pont comme des serpents morts.

Mon navire inutile et superbe sommeille,
Sans que jamais pour un trafic il apparaisse
Vers quelque port lointain entré dans le soir.

Et seul, sans matelots, ayant cargué ses voiles,
Il dérive au milieu d'un mirage d'étoiles,
Dans une mer profonde à son grand nonchaloir!

Georges RODENBACH.

POUR VOUS, MESDAMES

A travers la Mode

Le filet si longtemps délaissé, prend une place très importante dans les élégances du jour; après l'avoir employé successivement dans l'ameublement et pour l'usage des toilettes, il s'utilise de plus en plus dans la lingerie de corps.

Le filet employé dans ce cas est excessivement fin, les larges entre-deux forment alors des empièchements de chemises de nuit absolument idéales, car alors on profite de la forme kimono bas des manches et la même large bande de filet forme tout le dessus de la manche. Ce dessus de manche, complètement ajouré, est à la fois élégant et très agréable pendant la saison chaude.

Partez-vous les grandes réunions sportives de juin sont le premier coup de cloche des dispersions prochaines. L'heure semble tout indiquée pour dire quelques mots des manières qui tiennent une si grande place dans l'arsenal de coquetterie d'une Parisienne en voyage. Le tussor, teinte naturelle, rehaussé de cols et parements de couleur tranchante, n'a pas été encore son dernier mot! Sa légèreté, son éclat, sa préciosité, mais ce qui est infiniment plus nouveau et plus élégant, c'est le grand manteau de tussor assorti à la teinte du costume avec grand capuchon larges manches, poches, ou quel-quefois avec des côtes assez amples et longs pour être rejetés sur l'épaule à la façon d'une cape espagnole. La ratine bleue, rouge ou même blanche, le drap écossais double face se recommandent pour les climats froids; et les hautes sommités ou les plumes peu abritées. Après l'heure des toilettes, les pascades printanières, l'heure fraîche des romanes, n'ont pas encore perdu de leur attrait, qu'on peut prendre à tout âge et qui gâtent les meilleures villégiatures. Il faut songer à tout quand on quitte Paris, la "mière patrie"!

Les jeunes filles qui aiment les robes toutes droites à taille haute, légèrement froncées et retenues par une cordelière sont souvent embarrassées pour savoir comment terminer l'encolure; on a un peu abusé des petites collièrettes de lingerie, tulle ou lin brodé, on peut tout simplement, pour les robes d'été, à la mode, dégagée, border cette encolure d'une cordelière semblable à celle de la ceinture et terminée à la fermeture par un gland très allongé. On vend des glands en bois très longs qu'il suffit de recouvrir de tulle ou de lin pour avoir une garniture originale. Sur une robe de serge, blanche par exemple, une cordelière rubis ou vert avec ce gland de la même teinte sera un effet très jeune et très élégant.

La mode a tenu en honneur cet été la vogue des dentelles; aussi, c'est le moment de ressortir des armoires les grands volants de Chantilly si appréciés de nos grand-mères. On peut faire avec eux des robes ayant un air délicieusement suranné et aussi, si l'on en possède suffisamment, des manteaux d'une belle allure. On prend des volants de Chantilly que l'on réunit simplement par des bandes de tulle uni et l'on fait ainsi un grand manteau sans manches et très enveloppant. On peut, si l'on veut ajouter un tout petit vol de fourrure, mais ce n'est pas indispensable et le manteau à lui seul suffira par sa simplicité élégante à faire valoir les robes du soir qui, pour être légèrement adoucies par le volage, n'en seront pas moins jolies.

Les ombrellons sont, cette année, particulièrement élégants; toutes les fantaisies sont permises et j'en signale ici une toute particulièrement gracieuse et jolie. Le fond de l'ombrellon est en tulle rose, un volant de 10 à 15 centimètres en mousseline de soie du même ton que l'ombrellon sert à l'ornement. Le tissu étant employé double est légèrement ourlé, pour en commençant par le bord de l'ombrellon, former une spirale jusqu'à la pointe au-dessus de laquelle les volants se superposent point mais se touchent bord à bord. La légèreté des tissus employés, la délicatesse des teintes donnent l'impression d'une énorme fleur dont les pétales s'agitent à la moindre brise.

MÉRYEM

CONTE ARABE

Saladin le Magnifique, le sultan à la barbe d'or, n'avait de son harem, autrefois réputé le plus grand d'Orient, conservé que trois femmes: Médjân, Naldine et Méryem.

Plus tard, converti aux doctrines d'un sage venu de l'Occident, Saladin résolut de n'en garder qu'une seule.

Il les fit toutes trois venir devant lui. — Femmes, dit-il, je garderai près de moi pendant toute ma vie, celle d'entre vous qui, dans un mois, à partir de ce jour, m'aura donné la plus grande preuve d'amour.

D'un geste impérieux il les congédia et se remit à fumer son narghilé.

Les trois femmes, après avoir baissé humblement la main du maître, se retirèrent en silence; l'esprit déjà préoccupé du désir d'être l'épouse de Saladin.

Pendant tout ce mois, personne dans le palais du Sultan, ne les vit, toutes trois l'avaient quitté.

Enfin, à l'aurore du trentième jour, reparurent les favorites; les deux aînées rayonnaient de joie; seule, Méryem la plus jeune, était triste et comme accablée.

Saladin les fit aussitôt comparaître. Il était mollement étendu sur un divan richement tapissé; son regard se posait dans la fumée qu'il respirait avec délice de son narghilé carcé d'or; un jeune Nubien de formes élégantes, et plus noir que l'ébène, l'éventailait avec grâce.

Il répondit aux salutations des femmes par un sourire hautain, puis, s'adressant à l'aînée: — Parle, dit-il, femme, qu'as-tu fait pour moi pendant tout ce temps?

Confiante, Médjân fit deux pas en avant, et s'inclinant jusqu'à terre, elle commença:

battus avec tant d'acharnement qu'il avait fallu les mettre à la porte.

D'où viennent les faux cheveux

Ce n'est un mystère pour personne que les bouclettes, calots, chichis, et franges de toutes sortes qui donnent à la figure féminine sa parure changeante n'appartiennent pas aux femmes qui les portent. Ces faux cheveux de leurs vœux sont les plus beaux hérités à leur tourmenter par des contournements, coupes et coups de fer. Elles achètent donc des cheveux. C'est une parure assez chère. Une femme élégante porte vingt-cinq louis de postiches. D'où viennent ces fausses tresses?

Beaucoup viennent de Chine. Ceux qui ont visité ce pays ont regretté les vertus familiales et la sûreté dans le commerce, mais qui est certainement le plus crasseux et le plus fétide de l'univers, pour faire des tresses à lever le cœur; les jolies femmes ne se paieront pas moins de faux cheveux de leurs sœurs chinoises; que dis-je, des cheveux? Des démolitions, ramassées et venues par les servantes. On les serre en petits chignons, on les désinfecte et on les expédie à l'étranger; ce sont les cheveux bruts. Les cheveux préparés sont soumis à des traitements de plus en plus raffinés: lavés à la soude et à l'ammoniaque quatre ou cinq fois; châtillonnés, stérilisés, assouplis, blanchis et retelés de diverses façons.

Comme l'histoire se répète! Les Romains faisaient jadis venir leurs cheveux de Germanie; les Germains les font aujourd'hui venir de Chine. Dans cinquante ans, les Chinoises à leur tour les feront venir... mais d'où? Il ne reste plus à exploiter que les têtes de nègres. Nos fils verront donc la mode des petits cheveux laineux, crépus et frisonnants. On les portera en touffes, en piqués; on poudra. On en mettra sur les épaules, car jamais ils ne pourront tenir d'eux-mêmes. Quand les nègres elles-mêmes auront participé à la civilisation, et qu'il leur faudra à leur tour de faux cheveux. A huit onces de cheveux par acheteur, cela ne fait en somme que deux millions et demi de femmes qui tous les ans offrent un diadème de cheveux chinois.

La mode et l'histoire

La robe entravée a vécu en Angleterre des nations démocratiques. Et Spencer chambellan. La robe entravée empêche celle qui la porte de faire une profonde révérence, elle ne sera plus admise à la cour. Il est arrivé que des dames fâcheusement serrées par leur corsetier, ont fait des chutes malencontreuses devant leurs majestés qui n'ont pas beaucoup apprécié cet élément comique.

La robe entravée restera donc le privilège des nations démocratiques. Et peut-être verrons-nous dans les autres peuples la robe à paniers qui permettrait d'exécuter avec correction et aisance la révérence plénière de l'ancien régime.

D'où il apparaît que les personnes graves qui s'occupent d'histoire ont le plus grand tort de mépriser les questions relatives à la mode.

La vertu de persévérance

L'esprit de suite a une valeur en lui-même, quel que soit l'objet auquel il s'applique. On a tout appris de la vie, quand on a appris à persévérer. On a fortifié à la fois son attention et sa réflexion; on sait commander à sa volonté et s'imposer une tâche; on sait casser la noix pour trouver le fruit.

Et comme tout est dans tout, et que les plus humbles détails mènent aux plus grandes conclusions, on a fini par trouver dans la persévérance, la clé de l'univers, qui s'y trouve en effet contenu. Un bûcheron, qui fendait du bois tout le jour, et qui aurait l'esprit philosophique, découvrirait, en réfléchissant sur son état, après quelques années, la majesté et les lois du monde créé; et la beauté de la terre et du ciel tient dans une petite besogne à laquelle on est attaché, comme la voix de la mer dans un coquillage. Toute chose nous parle à la longue, et ce langage est sublime; mais il faut du temps et de la patience. Avoir l'esprit de suite, c'est savoir écouter.

C'est, dit-il, par accident que j'ai appris la mort de Gustave Meurling, pendant que j'étais à Tahiti. On me croyait mort et comme mon père et mon oncle se sont séparés dans leur jeunesse, il n'est pas étonnant que ce dernier soit mort avec la conviction qu'il ne lui restait plus d'héritier. C'est la clause du testament qui est mentionnée cette conviction que me permettra de le faire annuler ou tout au moins de me faire léguer une partie de la fortune qu'il a léguée aux pauvres de Montréal. Je ne désire avoir qu'une juste part et je suis certain de me faire reconnaître des autorités.

Il vendait des pommes gâtées

Mme Rachel Hootner a, tout dernièrement, administré une "râclée" à Léon Trudeau, en plein marché Bonsecours. Voici les causes: Trudeau vendait de vendre plusieurs paniers de pommes à Mme Hootner. Celle-ci constata, après avoir payé, que les fruits étaient beaux sur le dessus du panier mais qu'ils étaient gâtés au fond. L'achetesse voulut se faire remettre son argent; mais Trudeau se rebiffa. C'est alors que Mme Hootner ne se gêna pas pour donner des taloches au vendeur.

Le différend a été réglé par le juge Leet qui a condamné Trudeau à \$15 d'amende pour avoir trompé sa cliente.

Comment on évite la Consommation

Après dix années d'études, de recherches, d'expériences, la Commission Royale Anglaise chargée d'étudier la relation entre la tuberculose humaine et la tuberculose bovine vient de se prononcer et sa principale recommandation se lit comme suit: "Dans l'intérêt de la santé publique, nous recommandons instamment que les règlements existants soient appliqués de même que l'inspection de la production du lait" et la préparation des Viandes, que le Gouvernement fédéral pour tout le royaume des règlements concernant les produits alimentaires provenant d'animaux atteints de tuberculose (consommation).

A cette occasion nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que le Lait homogénéisé "Laurentia" offre aux familles toutes les garanties scientifiques de pureté, de stérilisation et par conséquent de sécurité contre la tuberculose ou peste bovine qui préoccupe à juste titre les gouvernements de tous les pays civilisés. Le Lait "Laurentia" se conserve indéfiniment dans les bouteilles hermétiquement bouchées.

EXCURSIONS DU DIMANCHE POUR ÉTUDIANTS, LACHUTE, CALUMET, ETC.

Le train de dimanche quitte Montréal, gare Viger, 9.40 a.m. pour Calumet, avec arrêt à toutes les stations intermédiaires; pour retourner, il quitte Calumet à 7.20 p.m., dimanche soir, et arrive à Montréal à 9.50 p.m. Prix d'excursion: prix d'aller de première classe plus 10 cts.

Une Surprise

Est Réservée pour Samedi le 19 Août aux Lecteurs des Annonces du

PLATEAU BON-AIR

La partie de blé d'Inde de dimanche dernier a été un très grand succès. Des centaines de personnes ont répondu à l'invitation du Crédit Métropolitain. Le programme de dimanche comporte une autre fête non moins originale et non moins populaire.

Chez dans les journaux de samedi prochain l'annonce du PLATEAU BON-AIR.

Aujourd'hui et demain, il y aura comme d'habitude des agents sur le terrain pour faire voir au public une des plus belles terres offertes en vente à l'heure actuelle.

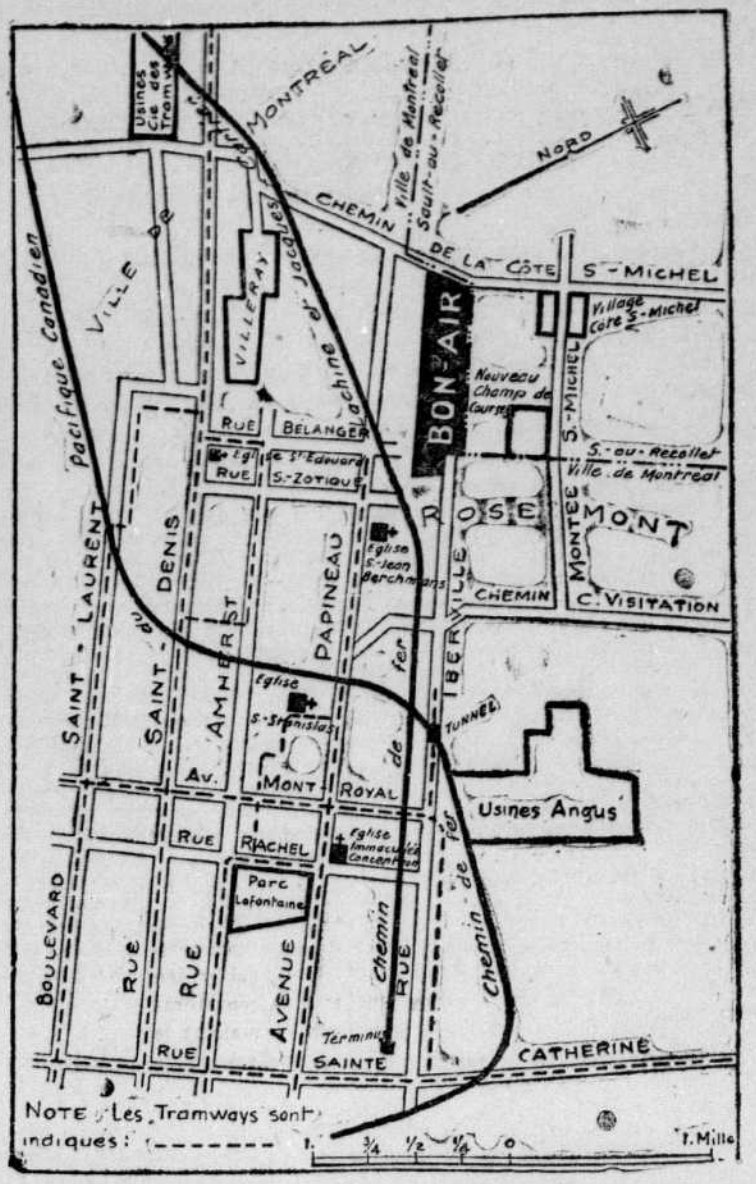
Les lots du PLATEAU BON-AIR se vendent la moitié moins cher que ceux d'aucune autre terre située à égale distance du centre de la ville. Pour se rendre au PLATEAU BON-AIR, prendre les tramways du Parc Lafontaine et de la rue Papineau et descendre à la rue Saint-Zotique. Les dimanches après-midi des voitures transportent les visiteurs gratuitement du terminus du tramway sur le terrain, à sept arpents de là.

Agents en permanence sur le terrain.

Pour informations supplémentaires, s'adresser au

CREDIT METROPOLITAIN (limitée)

74, RUE SAINT-JACQUES.



Cadeaux Utiles aux Acheteurs

Pour la troisième fois

LE PROCES DES SINCLAIRS ET DE MILLMAN EST REMIS A LUNDI PROCHAIN.

Le procès de Nathan et Frank Sinclair et de Aaron Millman, propriétaires de la salle "Coronation", 204 boulevard St-Laurent, accusés d'homicide, pour la mort de Bell Labrovitz, arrivée le soir du 15 juillet pendant un banquet, a été remis une troisième fois à cause de l'absence du procureur du Roi.

Me Laflamme, avocat des prévenus a demandé que la cause soit biffée du rôle il a déclaré que Me Pélissier et lui perdrait leur temps à comparaître, quand le représentant de la Couronne serait toujours absent.

M. le juge Leet a répondu que ce procès est trop important pour que le procureur du Roi ne s'en occupe pas. Il ne l'a pas officiellement notifié que la cause serait appelée ce matin, mais l'a tout de même fait avvertir par un des greffiers.

Me Laflamme a consenti à ce que le procès soit remis à lundi, mais il a fait remarquer que Mes Walsh et Laforest ne seraient probablement en campagne dimanche.

Héritier de Meurling

UN EUROPEEN QUI REVIENT DE TAHITI DECLARE ETRE LE NEVEU DU MILLIONNAIRE.

Los Angeles, Californie, 12. — Charles Meurling de Tahiti, neveu du millionnaire qui a légué sa fortune entière à la ville de Montréal, Canada, est en route pour Paris, où il va réclamer la succession. Il déclare être un neveu de Gustave Meurling qui est mort il y a trois mois à Meuton, France, et après avoir beaucoup voyagé, il vit depuis cinq ans en Océanie.

C'est, dit-il, par accident que j'ai appris la mort de Gustave Meurling, pendant que j'étais à Tahiti. On me croyait mort et comme mon père et mon oncle se sont séparés dans leur jeunesse, il n'est pas étonnant que ce dernier soit mort avec la conviction qu'il ne lui restait plus d'héritier. C'est la clause du testament qui est mentionnée cette conviction que me permettra de le faire annuler ou tout au moins de me faire léguer une partie de la fortune qu'il a léguée aux pauvres de Montréal. Je ne désire avoir qu'une juste part et je suis certain de me faire reconnaître des autorités.

Il vendait des pommes gâtées

Mme Rachel Hootner a, tout dernièrement, administré une "râclée" à Léon Trudeau, en plein marché Bonsecours. Voici les causes: Trudeau vendait de vendre plusieurs paniers de pommes à Mme Hootner. Celle-ci constata, après avoir payé, que les fruits étaient beaux sur le dessus du panier mais qu'ils étaient gâtés au fond. L'achetesse voulut se faire remettre son argent; mais Trudeau se rebiffa. C'est alors que Mme Hootner ne se gêna pas pour donner des taloches au vendeur.

Le différend a été réglé par le juge Leet qui a condamné Trudeau à \$15 d'amende pour avoir trompé sa cliente.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

LA PEPTONINE

est le NERF DE LA SANTE pour BEBE

C'est le meilleur aliment que vous puissiez lui donner. Si vous en faites usage vous soustrayez les maux d'estomac, douleurs intestinales, diarrhée avec leurs terribles conséquences.

Z. TRUDEAU

62 ST-JACQUES

Chambre 201

\$1,700 — Rue St-Ambroise, 2 logements, revenu \$192, Comptant \$400.
\$3,200 — Rue Beaudoin, 4 logements, loyer \$386, Comptant \$1,000.
\$3,600 — Rue Bourbonnière, 3 logements, loyer \$360, Comptant \$1,000.
\$3,900 — Rue Galt, Verdun, 3 logements, loyer \$360, Comptant \$500.
\$4,100 — Rue Chambord, 3 logements, loyer \$408, Comptant \$1,500.
\$4,500 — Rue Quessell, 5 logis, loyer \$490, Comptant \$1,500.
\$4,500 — Rue du Grand-Tronc 6 logis, loyer \$564.00, Comptant \$2,000.
\$4,600 — Rue Simard, 4 logements, loyer \$480, Comptant \$1,000.
\$5,000 — Rue St-Ferdinand, 6 logements, un magasin, revenu \$693, Comptant \$1,500.
\$5,400 — Rue Marie-Anne, 3 logements, revenu \$540, Comptant \$1,500.
\$5,500 — Rue Charlevoix, 2 logements, 1 magasin, loyer \$516, Comptant \$1,000.
\$5,900 — Rue Agnès, 4 logements, revenu \$576, Comptant \$2,000.
\$6,200 — Rue Agnès, 3 logements, revenu \$624, Comptant \$2,500.
\$6,200 — Rue Turgot, 6 logis, loyer, \$672, Comptant \$2,000.
\$6,400 — Rue Notre-Dame-Ouest, 1 magasin, 2 logements, loyer \$652, Comptant \$1,500.
\$6,500 — Rue Manx, 3 logements, loyer \$650, Comptant \$1,000.
\$6,750 — Rue Cartier, 3 logements, loyer, 10 p. c. Comptant \$1,500.

\$7,500 — Rue Sanguinet, 11 logis et terrain vacant, loyer \$1,700, Comptant \$2,000.
\$8,600 — Rue Châteauguay, 8 logements, loyer \$864, Comptant \$3,000.
\$8,840 — Rue Marie-Anne, un coin, 1 magasin, 3 logements, loyer \$840, Comptant \$3,000.
\$9,200 — Rue St-Jacques, 7 logements, loyer, \$1,092, Comptant \$2,000.
\$10,000 — St-Henri, 10 logements, loyer \$1,164, Comptant \$4,000.
\$10,200 — Rue Laporte, 6 logements, loyer, \$1,092, Comptant \$3,000.
\$13,000 — Rue Mont-Royal, 2 magasins, et logements, près St-Laurent, Comptant \$5,000.
\$15,000 — Rue Ontario, près St-Denis, 2 magasins et logements, Comptant \$5,000.
\$15,500 — Rue Notre-Dame-Ouest, 3 logements, 2 magasins, loyer \$1,500, Comptant \$3,000.
\$24,000 — Rue Selby, 9 logements, loyer \$2,500, Comptant \$4,000.
\$26,500 — Rue Fairmount, 2 magasins, et logements, loyer \$2,600, Comptant \$5,000.

\$5.00 le pied rue William, terrain de 8,000 pieds avec bâtisse en pierre et briques, solide à échanger pour terrain. Plusieurs de ces propriétés peuvent s'échanger pour terrains vacants et du complot. Terrain rue Old Orchard, près Sherbrooke, 25 x 90 à 40e le pied. Terrain rue Clark, 50 x 84 à 65e le pied. Conditions faciles.

J'ai des terrains à vendre ou à échanger pour propriétés, dans tous les quartiers de Montréal, laissez-moi voir envoyer une liste de tous mes terrains et propriétés à vendre et vous serez convaincus de tous marchés offerts.

Main 2015. Z. TRUDEAU 62 St-Jacques.

Les Corsets E. T.

Les meilleurs Corsets de FABRICATION CANADIENNE, peuvent rivaliser avec les MARQUES IMPORTÉES: Même Coupe. Même Souplesse. Même Durée. Plus Bas Prix.

Ils habillent bien — sont confortables et économiques —

En vente dans tous les Magasins

E. T. Corset Co. Ltd

8 Rue Ste-Hélène, MONTREAL

7 Rue Charcot, QUEBEC

LUNDI ET MARDI

CHEZ O. LEMIRE & CIE,

Angle Sainte-Catherine et Saint-Denis.

Continuation de la Grande Vente à Réduction

ROBES EN DUCK et en toile. Régulier \$5 à \$8.00. **\$1.98**
COSTUMES EN TOILE et en Duck. Régulier, \$6.00 à \$10.00, pour **\$1.98**
MOUSSELINE de fantaisie pour robes. Régulier 20c et 30c, la verge **15c**
ZEPHYRS Ecossais, Régulier, 12-1-2c, 15c et 18c. La yg **10c**
CORSETS. Régulier \$1.00 et \$1.50, chaque **69c**
BATISTE Lonsdale, Régulier, 12-1-2c à 15c. La verge **9c**
DENTELLE blanche. Régulier 5c et 7-1-2c. La verge **2 1/2c**
BRODERIES Suisse, Régulier 79c et \$1.00. La verge **59c**
BAS pour femmes. Régulier, 24c et 39c, la paire **12 1/2c**
TRESSSES en cheveux naturels. Spécial **89c**
Nouvelles ETOFFES. Valeur de 55c à 89c. La verge **42 1/2c**
ARTICLES EMAILLES. Régulier, 25c à 50c. **19c**

O. LEMIRE & CIE, Angle Ste-Catherine et St-Denis.

La Tuberculose ou "Consommation"

est fréquemment contractée par l'usage du lait pour communément.

La Commission Médicale Britannique recommande la stérilisation générale du lait, comme moyen d'échapper au danger.

Le Rapport de la Commission vient d'être publié. Par Ordre du Roi.

LE LAIT "LAURENTIA"

est homogénéisé et parfaitement stérilisé.

Il se conserve en parfait état sans glace.

En vente dans toutes les bonnes épiceries.

LIVRE A DOMICILE PAR La Cie Canadienne des Produits Agricoles Ltée

21-23 RUE SAINT-PIERRE, MONTREAL

Téléphone, Main 3152

USINE DE PREPARATION: Lacolle, P. Q.

PROGRAMMES, CIRCULAIRES, FACTUMS, etc., adressez-vous aux bureaux du "DEVOIR" 71a rue Saint-Jacques, Montréal.

Chronique Franco-Américaine

L'AUGMENTATION DES TAUX CHEZ LES FORESTIERS CATHOLIQUES. — LA NOMINATION DE M. LE JUGE DUBUQUE. — LA VISITE DE M. GAUTHEROT. — LES FORESTIERS F.A. AU CANADA. — LES ELECTIONS GENERALES ET LES CANADIENS DES ETATS-UNIS.

Les Forestiers catholiques, à leur convention tenue à Cleveland ces jours derniers, ont décidé d'augmenter leurs taux. Le nouveau règlement ne prendra effet qu'en 1913.

Voilà une nouvelle qui intéresse vivement les Canadiens des Etats-Unis, car un grand nombre des notes appartenant à cette société. L'autorité d'autorité qu'elle sera diversement accueillie. Tous les amis du progrès, tous ceux qui ont à cœur la stabilité du système fraternel vont s'en réjouir. D'autre part, les mécontents seront nombreux, et il n'est pas nécessaire d'être grand prophète pour prévoir que ce nouveau règlement va faire perdre aux Forestiers catholiques, un nombre de membres considérable.

Cette société avait tenté à plusieurs reprises, mais inutilement, d'introduire cette réforme. Prévoyant qu'elle soulèverait encore cette année une très forte opposition, le "Catholic Forester" organe officiel de l'ordre, disait quelques jours avant la réunion des délégués :

"La convention de Cleveland a une lourde responsabilité à envisager. Aussi la question suivante se présente-t-elle à l'esprit : les délégués résoudront-ils enracinée la question, en adoptant des taux raisonnables, ou failliront-ils de nouveau à leur devoir, pour se retourner chez eux en se vantant qu'ils ont été les sauveurs des vieux membres en votant contre un système qui aurait assuré la permanence de l'ordre des Forestiers catholiques?"

Les appréhensions du "Catholic Forester" ne se sont pas réalisées et malgré une vive opposition de la part des délégués de la Province de Québec, l'ordre a augmenté ses taux en adoptant ceux du Congrès National fraternel.

La position des Forestiers catholiques à l'heure actuelle, est analogue à celle des Forestiers Indépendants, il y a quelques années. Et il est bien probable que l'on verra se renouveler aujourd'hui, ce qui est arrivé en 1905 en pareille circonstance. Certains membres des Forestiers Indépendants, se sont alors adressés aux tribunaux pour empêcher que le règlement concernant l'augmentation des taux soit mis à exécution. Ils prétendaient qu'ils avaient des droits acquis et qu'ils étaient délégués de leurs obligations envers l'O.F.I., dès que ce dernier modifiait la loi qui avait servi de base à son organisation. La même chose, croyons-nous, s'est répétée il y a pas très longtemps, pour les "Knights of Pythias" et les "Royal Arcanum".

Quoi qu'il en soit, les Forestiers catholiques ont fait un grand pas en avant, mais "ce tour trop brusque donné à la roue du progrès", va ébranler une foule de vieux membres, pauvres, humbles, sincères, qui s'étaient donné toute leur vie un mal de chien, pour payer régulièrement leurs cotisations? Maintenant que celles-ci sont augmentées, pourront-ils continuer? Voilà la question angoissante qui se pose, en face d'un pareil bouleversement. Mais il n'y a pas de remède à cela. Il faut s'y soumettre comme devant une inévitable calamité.

L'ordre des Forestiers catholiques existe depuis 1853. Voilà au moins quinze ans que pareille réforme aurait dû être opérée, cependant, pour nous servir de la propre expression du "Catholic Forester", "les délégués à tous les congrès internationaux qui se sont succédés ont fermé les yeux en face de leur devoir et ils ont refusé de prendre le taureau par les cornes, en hommes courageux." "L'assurance-vie, avons-nous lu quelque part, est régie par des principes que personne ne peut méconnaître. Le principal et le plus clair est qu'une société" ne peut être vraiment fraternelle et justement coopérative sans que chaque membre paie suffisamment pour la protection qu'il reçoit." Il n'y a pas à sortir de là. Et le coût de l'assurance étant déterminé par les âges des membres, il s'ensuit que les cotisations mensuelles d'une société doivent être réparties de manière à proportionner les taux demandés à chacun des risques encourus par la société. Le principal mérite de l'organisation, au strict point de vue commercial, est d'obtenir, par le groupement de quelques milliers de membres, une moyenne de vie et de décès qui permette de protéger efficacement tout le monde."

C'est pour avoir trop longtemps méconnu ces principes essentiels, que l'ordre des Forestiers catholiques traverse aujourd'hui une phase difficile. La réforme opérée sous l'impitoyable poussée de l'exigence des affaires, va être payée des espérances et des sacrifices des vieux sociétaires, de l'unique ressource de bien des familles, que cette augmentation de taux jette dans le désarroi. Il y a quinze ans, le coup eût été moins rude, parce qu'il eût atteint un nombre moins grand de sociétaires. Rien ne sert de toujours reculer devant les réformes nécessaires : tôt ou tard le dénouement doit se produire, et plus on a entretenu le mal, plus la blessure est profonde et plus il y a d'espérances brisées et de sacrifices rendus inutiles.

L'exemple des Forestiers catholiques, est une leçon pour les associations encore au berceau.

Un sénateur américain, M. Blair, disait un jour : "Les Canadiens-français forment un des éléments les plus sains et les plus actifs de notre population. Ils sont appelés à rendre de grands services à la République américaine; toutes leurs tendances et leurs aspirations sont vers nous; le fait qu'ils sont catholiques ne nuit en rien à leur utilité comme citoyens. Au contraire, ils s'assimilent facilement nos institutions et nos coutumes tout en restant fidèles aux principes de leur

foi." L'honorable M. Blair aurait pu ajouter — et à leur langue maternelle — et il eût donné la note juste.

La nomination de M. Hugo A. Dubuque, procureur de la ville de Fall-River au poste de juge de la Cour Supérieure du Massachusetts vient justement confirmer d'une façon éclatante, les paroles de l'honorable sénateur.

Les lecteurs du "Devoir", grâce au bel article de C. D. publié ces jours derniers, connaissent maintenant l'honorable juge Dubuque. Nous savons donc pas à revenir sur ce qui a été dit et bien dit. Les Canadiens des Etats-Unis ont salué avec bonheur son élévation à la magistrature, car cet événement apporte un argument nouveau et d'une valeur indiscutable, à l'appui de ceux qui préchent qu'un Canadien qui sait rester fidèle aux principes religieux de son enfance et à la langue bégayée sur les genoux de sa mère, peut aspirer et parvenir aux plus hautes fonctions civiles et politiques en ce pays. Quelle leçon infligée à une certaine classe de compatriotes, qui croient arriver au honneur et à la considération de leurs concitoyens, en prenant le chemin des humilités, concessions, en reniant leur langue maternelle pour ne parler que l'anglais, en donnant à leur nom une tournure anglo-saxonne et que de fois, hélas! en abandonnant la foi des ancêtres.

La nomination de M. Dubuque nous permet de rappeler que l'élément canadien des Etats-Unis commence à faire sa trouée dans la politique. A la session législative de 1907, les statistiques nous indiquent que les nôtres comptaient alors dans le Maine, cinq députés et deux sénateurs; le Massachusetts, six députés et deux sénateurs; le New-Hampshire, dix-huit députés; le Connecticut deux députés; le Rhode-Island, quatre députés et deux sénateurs.

Inutile d'ajouter que depuis quatre ans, ces chiffres ont beaucoup augmentés. A l'heure actuelle, ce sont des Franco-américains qui remplissent les fonctions de consuls des Etats-Unis à Marseille, Bordeaux, Bahia, la Guadeloupe. M. Arthur M. Beaupré a été ministre plénipotentiaire en Hollande. Il n'y a pas très longtemps que M. Urhain J. Ledoux a quitté la position de consul à Prague. M. Aram J. Pothier finit actuellement son troisième terme comme gouverneur du Rhode-Island. Et combien d'autres, qui ont rempli les fonctions très importantes de maires, procureurs de ville et de comté, juges de district, lieutenants-gouverneurs, députés au Congrès, etc.; mais il serait trop long de publier tous ces noms.

Du côté religieux, nous avons un évêque franco-américain, Sa Grandeur Mgr Guertin. Quand la lumière sera faite au Vatican, sur les menées assimilatrices de certains prélats irlandais de la Nouvelle-Angleterre, Rome saura nous remercier d'avoir conservé notre foi religieuse, en nous donnant d'autres évêques.

Est-ce que l'honorable M. Blair n'avait pas raison de dire que les Canadiens étaient "appelés à rendre de grands services à la République américaine?"

Nous ne devons pas cependant en rester là. Pour quelques victoires remportées, il y a eu bien des défaites essuyées. C'est la naturalisation qui nous permettra d'avoir des représentants en proportion du chiffre de notre population dans les pouvoirs publics. Les clubs politiques franco-américains ne doivent pas être inactifs un seul instant. Qu'ils travaillent en faveur de la naturalisation; c'est là qu'est le salut. Le titre de citoyen américain ouvre la porte à tout, et permet à un Canadien français de jouer au sein de la démocratie américaine, un rôle éminemment utile à l'Eglise et au pays.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Gustave Gautherot, professeur d'histoire de la Révolution à l'Institut catholique de Paris, viendra aux Etats-Unis dans le cours de l'automne.

Il donnera des conférences à Fall-River, Mass., dans la paroisse Ste-Anne dont le R. P. Dion est le curé, et à Woonsocket, R.I., dans la paroisse de M. le curé Leclerc. Nous croyons savoir que plusieurs autres curés franco-américains se proposent de l'inviter. Tant mieux! Il nous est si rarement donné de posséder au milieu de nous, même pour quelques instants, un fils de la vieille France catholique.

Bien que nous ayons aux Etats-Unis, un bon nombre de journaux de langue française, de cercles littéraires, etc., le mouvement intellectuel est encore embryonnaire. Il y a bien la Société Historique franco-américaine qui s'occupe uniquement des choses de l'esprit, mais elle ne tient que deux réunions par année. Est-ce suffisant pour entretenir le feu sacré? Il est bien permis d'en douter.

La masse des auditeurs franco-américains, si prompt à vibrer d'émotion dès que l'on touche aux questions de langue et de religion, reste froide devant un conférencier qui traite une question d'art, d'histoire ou de science. Nous avons vu des auditeurs demeurer impassibles devant une causerie littéraire d'une belle inspiration, pour se torturer quelques instants plus tard et éclater en applaudissements à l'audition de monologues soi-disant comiques. Il nous faut le mot pour rire, le sérieux nous fait bailler; bref, nous ne sommes pas encore habitués à la conférence. Je parle ici de la masse, car il y a certainement un bon nombre de compatriotes qui savent apprécier le mérite d'une causerie.

Nous aurions donc mauvaise grâce de ne pas accueillir avec empressement les conférences de réelle valeur qui viennent nous visiter et M. Gautherot est de ceux-là afin de nous initier peu à peu aux choses de l'esprit. Bienvenue à ce cousin de France et puisse-t-il emporter la bas, l'impression

très douce que sur ce sol conquis à la liberté par les soldats de Lafayette et Rochambeau, la langue française ne peut mourir, tant qu'il y aura un souffle de vie dans une poitrine franco-américaine.

Décidément le régime de la réciprocité est établi, entre les sociétés de secours mutuels de langue française du Canada et des Etats-Unis. Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est que pareil résultat a été obtenu sans qu'il soit nécessaire de signer des traités et de faire des élections. Ce sont les idées de rapprochement entre les deux groupes qui séparent la ligne quarante-cinquante, qui font leur chemin.

On nous informe en effet, que les Forestiers franco-américains, une association très prospère, entièrement composée de Canadiens demeurant aux Etats-Unis, a décidé d'aller faire du recrutement dans la province de Québec.

Il y aura donc à l'avenir quatre associations nationales, pour qui les frontières n'existeront plus. D'un côté, les Artisans et l'Alliance Nationale; de l'autre, l'Association Canado-Américaine et les Forestiers franco-américains. Les Canado-américains ont tracé la voie en allant les premiers s'implanter dans la Province de Québec; quelques années auparavant, les Artisans étaient venus enrôler dans leurs rangs, les Canadiens des Etats-Unis. Forestiers franco-américains et Alliance Nationale ont suivi l'exemple. Et c'est heureux, car cette relation constante, par le moyen de ces vastes organisations entre le groupe Canadien-français et le groupe franco-américain, ne saurait produire que de bons résultats en nous donnant plus de force et de cohésion.

Les élections générales au Canada intéressent toujours, malgré la distance et la situation politique différente, les Canadiens des Etats-Unis. Comme le faisait récemment remarquer un confrère, bien que l'on soit aujourd'hui démocrate ou républicain, il reste toujours quelque chose du rouge ou du bleu d'autrefois. C'est dire que Sir Wilfrid Laurier a ses partisans aux Etats-Unis, tout comme le groupe autonomiste Monk-Bourassa a aussi les siens. Les jeunes gens pour la plupart, voient en MM. Bourassa, Lavergne, Asselin, etc., des champions indécrottables des droits du français et des défenseurs des libertés politiques du Canada français. Mais les libéraux de l'école de 1896 sont nombreux aux Etats-Unis, et pour rien au monde ils ne voudraient s'appeler nationalistes. Ce qu'il y a de plus amusant en cela, c'est que ces libéraux demandent pour les Canadiens des Etats-Unis, le respect dû aux minorités, le droit de représentation, en proportion de notre population, dans les pouvoirs publics, l'usage du français dans les écoles, les tenues de nos deniers, la desserte des paroisses en majorité canadiennes par des prêtres de notre langue. Or si ce n'est pas là, adapté aux circonstances du temps et du milieu, du nationalisme pur et simple, je jette ma langue aux chiens. Mais il faut bien se garder d'aller dire à ces libéraux que malgré leur ferveur pour Sir Wilfrid, il ne faut que défendre après tout le programme de M. Bourassa.

R. GRANDCHAMP.

CONEY ISLAND

Le Grand Trunk Railway System offre un accès rapide et facile à cet endroit comparativement peu connu et vraiment fort désirable, situé dans le lac St-François, près de Côtéau Landing, pour y passer une fin de semaine ou un voyage lors d'une fête. Des billets pour aller et retour seront vendus à \$1.15, bons pour départ samedi et dimanche, les 12 et 13 août. Limite de retour, 14 août.

Le train du dimanche laisse Montréal à 9.10 a.m., et au retour laisse Coney Island, à 7.35 p.m.

R. GRANDCHAMP.

Les arts à Ahuntsic

Ahuntsic, 12. — Quelques citoyens du quartier Ahuntsic se sont réunis ces jours derniers pour jeter les bases d'une organisation dont le but sera de promouvoir les arts en produisant devant le public nos artistes et amateurs canadiens dans le domaine de la musique. L'assemblée présidée par M. H. Choquette, décida d'abord le but de l'Association et fit ensuite l'élection des officiers suivants : Président, M. J. F. Riard; vice-président, M. M. F. Riard; secrétaire, M. H. Choquette; trésorier, M. J. Duhamel; directeur, M. A. Langlois.

On procéda ensuite au choix d'un comité d'honneur comme suit : président d'honneur, M. F. M. Perras; chapelain, le Rév. M. Quesnel, vicaire au Sault-au-Récollet; patron, le Rév. J. N. Du-pont; membres : MM. J. N. Primeau, A. Ledoux, J. H. Berthelot, J. B. Pélou, T. Bastien, F. Langlois, J. J. Tanguay, A. Choquette, J. McEuff, A. Bourbonnière, J. H. Sauriol, E. Dérone, J. C. Laverdure, A. Lecavallier, S. Gaudry et F. J. Brousseau, maire du Sault-au-Récollet.

Il y eut ensuite assemblée régulière; et après quelques délibérations, il fut décidé unanimement de donner une grande soirée dramatique et musicale vers la fin de septembre à une date qui sera fixée et annoncée dans quelques jours.

Cette organisation portera le nom d'Association Artistique d'Amateurs d'Ahuntsic, et aura ses assemblées régulières une fois par semaine pour traiter les questions intéressant l'Association et préparer les chœurs qui seront exécutés lors de leur prochain concert.

Nous félicitons sincèrement ces messieurs de la bonne idée qu'ils ont de se grouper ainsi pour procurer à leurs concitoyens des récréations saines et agréables en gardant ensemble leurs jeunes gens qui d'ailleurs ne pourront qu'y trouver leur profit.

Nos félicitations et bon succès!

Beau concert en perspective

Le mercredi, 16 août courant, à 8 h. 15 aura lieu dans la paroisse du St. Sacrement, Dominion Park, Lacine, une splendide concert. Nombreux interprètes suffiront à garantir le succès de l'entreprise dont les profits iront à l'Eglise. Ceux qui assisteront à cette fête musicale, auront le plaisir d'entendre M. Paul Duvallet, ténor canadien, de New-York; Emile Taranto, violoniste virtuose, Mlle Yvonne Pélou, soprano, et M. Ed. Latour, un di-sseur très distingué.

Chronique Scientifique

LOURDES ET SES MIRACLES

Le "Bureau des constatations médicales" est situé sur l'Esplanade du Rosaire. Il a été institué pour donner aux guérisons une valeur scientifique inattaquable. Il est dirigé par des médecins de renommée qui procèdent à l'examen des malades guéris.

Tous ceux qui sont en état de juger un fait médical sont invités à examiner et à interroger les malades. C'est dire que tous les médecins quelles que soient leurs croyances, sont les bienvenus. Un grand nombre y sont, en effet, passés, et ont admis la réalité des faits et l'absence de toute mise en scène et de supercherie.

Au bureau des constatations, nous sommes donc comme dans une grande clinique médicale où les médecins sont appelés à constater par eux-mêmes la valeur et les effets d'un traitement merveilleux.

Voici d'ailleurs comment les choses se passent : A leur arrivée à Lourdes, les malades sont priés d'aller se faire examiner. On leur fait une fiche, c'est-à-dire qu'on prend l'observation de leur maladie, on y inscrit le certificat du médecin qui les a traités et qui, le plus souvent, désespérant de les guérir, les avait classés parmi les incurables.

Si la guérison se produit à Lourdes elle est aussitôt constatée. Le miracle est examiné au grand jour par les médecins de toutes croyances. On ne leur demande que d'être consciencieux. Il va sans dire que les cas douteux ou insignifiants sont immédiatement mis de côté.

L'on peut juger de l'intérêt qu'excitent partout ces guérisons puisque en dix ans, de 1890 à 1900, 3,673 médecins — dont 697 étrangers — sont passés par ce bureau.

Lors du pèlerinage national annuel, les choses se passent avec plus d'ordre encore, si c'est possible.

Chaque malade apporte son dossier qui renferme l'opinion du médecin traitant au moment du départ. Il porte sur sa poitrine un numéro d'ordre correspondant à ce dossier et l'on dresse immédiatement le procès-verbal s'il y a guérison.

Durant son séjour à Lourdes, le malade guéri doit revenir matin et soir au bureau, afin de pouvoir établir la persistance de la guérison.

Si le cas est important, éclatant, le bureau ne perd pas de vue le miracle. Il le fait revenir l'année suivante et même plusieurs années après.

J'en ai vu moi-même à Rome, au congrès des médecins catholiques de 1904. La guérison était merveilleusement persistante.

Ces faits donnent une idée des grandes précautions qu'on prend pour établir sur des bases scientifiques solides, les hauts faits accomplis par la Sainte Vierge.

Si l'on étudie maintenant la nature et le caractère des guérisons constatées si rigoureusement, on se rend vite compte qu'il s'agit de maladies très variées. Le miracle ne s'exerce pas seulement sur des systèmes nerveux épuisés, comme on le prétend souvent. Les maladies nerveuses, en effet, ne comprennent qu'un quatorzième de la totalité des guérisons. Mais, pour ressortir au système nerveux, ces guérisons n'en sont pas moins surprenantes, puisqu'elles sont persistantes et qu'avant leur passage à Lourdes, les malades qui en étaient atteints avaient trainé de clinique en clinique sans éprouver de soulagement.

La tuberculose sous toutes ses formes fournit le plus grand nombre de guérisons : tuberculose pulmonaire à tous les degrés, tuberculose des articulations et des os etc., en tout 747 cas.

Le cancer, maladie éminemment incurable et fatale compte 25 cas de guérisons, les fractures, 14 cas, le cécité, 51 cas, la surdité, 30 cas, les tremens de toutes sortes 111 cas.

Je n'en finirais pas si je voulais donner la simple nomenclature des guérisons opérées à Lourdes, elles se chiffrent par milliers.

Rien de plus intéressant et d'émotionnant à la fois que le récit de ces guérisons. Elles montrent jusqu'à l'évidence l'intervention divine.

Le cadre de ces articles m'empêche de les reproduire ici, — il faudrait des volumes. — J'en détache cependant quatre des plus étonnantes. Ces guérisons feront le sujet du prochain article et me serviront à prouver que la science humaine ne pourra jamais les expliquer autrement que par une intervention surnaturelle.

Docteur I. J. HEINE.

On demande des hommes

Excursion de moissonneurs dans l'ouest Canadien, \$10.00, les 3 et 25 août, pour Saskatchewan et autres endroits. Taux réduits proportionnellement pour Calgary, Edmonton et stations intermédiaires. Adressez-vous à nos plus prochains agents du chemin de fer Canadien-Nor. Bureau de Montréal, 226-230 Saint-Jacques.

LOTS GRATUITS

EDENVILLE ET NANCY

Voilà une occasion superbe d'obtenir GRATIS un lot à bâtir qui équivaut au remboursement immédiat du premier, et, en très peu de temps, un bon service.

TOUT ACHETEUR D'UN LOT A BATIR QUI COMMENCERA A BATIR IMMEDIATEMENT VILLA D'ETE OU RESIDENCE, A EDENVILLE OU A NANCY, RECEVRA EN CADEAU LE LOT SUIVANT.

Profitez de cet avantage qui représente POUR VOUS UNE SPECULATION SURE, qui vous vaudra de l'or en quelques années, qui vous vaudra l'aisance, parce que la valeur de cette propriété décuplera en quatre ou cinq ans. Pourquoi?

Parce qu'elle est à un mille à peine du Terminus du Canal de la Baie Georgienne où vont se grouper toutes les grandes entreprises, Elevateurs, Manufactures, Usines, Compagnies de Transport, qui emploieront des milliers et des milliers d'ouvriers; c'est là que s'élèvera comme par enchantement, la Cité Industrielle de Montréal.

Parce que cette population ouvrière devra trouver à une petite distance de ses occupations, le logement, la nourriture, le vêtement, et que chaque pouce de terrain à Edenville et à Nancy vaudra de l'or. Parce que le gouvernement a décidé de dépenser 3 MILLIONS DE PIASTRES en Travaux de Creusement de la rivière des Prairies, Terminus du Canal de la Baie Georgienne à l'est, et de la Rivière des Français, Terminus Ouest, ce qui donne déjà une plus-value à ces terrains d'EDENVILLE et de NANCY.

Parce que, dans l'intervalle de 72 mois qui vous sont accordés pour le paiement de vos lots (72 paiements mensuels, SANS INTERET, NI TAXE), vos lots auront pris une grande valeur.

PROFITEZ DONC DE LA PRIME qui vous est offerte et ne laissez pas échapper cette occasion de faire une bonne affaire de suite et beaucoup d'argent en quatre ou cinq ans et même moins.

LES CHARS DU BOUT DE L'ILE vous conduisent sur les terrains. Venez les visiter. Nos agents sont sur les terrains les samedis et dimanches après-midi. Ou bien, venez nous voir à nos bureaux pour plus amples informations.

Latour & Guindon

1202 Ave. Mont-Royal

Phone St-Louis 1725

113 Ste-Catherine Est

Phone Est 5816

MONTREAL

Profits Rapides et Sûrs

EN VOUS ADRESSANT A LA

MAISON DE CONFIANCE BOILEAU & DENIS

AGENCE D'IMMEUBLES, 214 RUE SAINT-JACQUES

Nous avons des lots dans les localités les plus centrales : OUTREMONT, NOTRE-DAME DE GRACES, WESTMOUNT et au Nord de la ville, près des usines du C. P. R. de

\$350. en montant

Venez nous voir dès maintenant, car tout retard est un profit de moins pour vous. — Ces lots augmentent chaque jour de valeur. — Nous nous occupons de toutes transactions immobilières, aux

CONDITIONS les plus AVANTAGEUSES

BOILEAU & DENIS

Tél. Main 7346.

214 RUE SAINT-JACQUES

La semaine prochaine au Parc Dominion

Toute la semaine, une foule énorme a envahi le parc Dominion. Le fait est que les attractions ne manquaient point et, chacun en a eu pour son argent. Tout le monde a beaucoup admiré les fameux plongeur Holden qui, d'une hauteur de 115 pieds se précipite dans un bassin de 5 pieds de profondeur. Holden a été réengagé pour la semaine prochaine. Il en est de même du téméraire Harvey qui boucle la boucle avec une rapidité prodigieuse. Au théâtre Vaudeville, un programme nouveau sera exécuté la semaine prochaine. On applaudira Holter et Ray, comédiens internationaux; Cassel, un ventriloque musicien; Mabel Burnell, une chanteuse de grand mérite.

Ne pas oublier la fanfare Vandermechen qui a préparé un programme composé d'œuvres splendides.

IL AURAIT PU SE TUEE

Un jeune messager nommé W. Beaudette, 381 avenue de l'Hôtel de Ville, a failli se tuer hier. Il travaillait sur un ascenseur de la Dreyfus Importation Company, 505 rue Saint-Paul, lorsqu'il glissa et tomba entre l'ascenseur et le plancher. On le transporta à l'hôpital Notre-Dame où les médecins déclarèrent que le jeune homme s'était fracturé plusieurs côtes.

IL VA MIEUX

Thomas Léonard, 49 avenue Palm, Saint-Henri, a été sérieusement frappé par un tramway hier l'après-midi à l'angle de l'avenue Kensington et de la rue Sherbrooke. On dut le transporter à l'hôpital Western. Léonard était sans connaissance. Ce matin, il prenait du mieux.

SAUVEZ L'HOMME QUI BOIT

Il ne peut se sauver lui-même, car il l'aurait fait depuis longtemps : il désire en effet rompre avec son habitude.

MONTREZ-LUI L'ERREUR QU'IL COMMET.

Tous les hommes qui boivent ont été désespérés d'esclavage par la boisson; mais depuis, le sujet est parfaitement libre. Ils s'inscrivent dans une société de tempérance et retournent boire aussitôt que le temps est expiré. Il n'y a qu'un moyen de cesser pour tout de bon, c'est de suivre le traitement Neal. Le Rév. P. Kelly, de Toronto, parlant d'un patient qui a suivi le traitement Neal, dit : "Il a obtenu les meilleurs résultats; c'était un cas on ne peut plus

désespéré d'esclavage par la boisson; mais depuis, le sujet est parfaitement libre. Ils s'inscrivent dans une société de tempérance et retournent boire aussitôt que le temps est expiré. Il n'y a qu'un moyen de cesser pour tout de bon, c'est de suivre le traitement Neal. Le Rév. P. Kelly, de Toronto, parlant d'un patient qui a suivi le traitement Neal, dit : "Il a obtenu les meilleurs résultats; c'était un cas on ne peut plus

FRAPPE PAR UN CONVOI Joseph McGarry, un cardeur de Lachine, a été frappé par le train des Trois-Rivières, hier. On l'amena à Montréal où il fut transporté à l'hôpital Notre-Dame. Son état n'inspire aucune crainte.

IL EST RETABLI

Georges Lapointe, buvotier, qui a été frappé d'insolation et qu'on a dû conduire à l'hôpital Notre-Dame, est parfaitement rétabli. Il a pu retourner à sa besogne.

TRAIN SPECIAL DU DIMANCHE, DE MONTREAL A ST-HYACINTHE, THE ET GARES INTERMEDIAIRES.

Chaque dimanche jusqu'à autre avis, le Grand Trunk Railway System fera circuler un train spécial laissant Montréal à 12.10 p.m., pour St-Hyacinthe, et les gares intermédiaires. Au retour, ce train laissera St-Hyacinthe, à 8.00 p.m., pour Montréal, arrêtant aux gares intermédiaires.

LA VIE SPORTIVE

LE "DEVOIR" ET LES SPORTS

Nous rappelons aux lecteurs de nos pages sportives que le *Devoir* reçoit et publie avec plaisir toute nouvelle qu'on lui communiquera concernant les événements et projets sportifs dans n'importe quelle partie de la province.

Nous avons déjà reçu des félicitations pour les efforts que nous faisons dans le but de rendre aussi intéressante que possible notre page des sports mais sans les concours de nos amis nous ne pourrions réussir à atteindre le but que nous nous proposons, qui est de faire du *Devoir* l'organe le mieux et le plus sûrement renseigné dans le domaine des sports.

Ce que nous demandons, c'est d'être mis au courant de tout ce qui se fait à Montréal et dans toute la province de Québec, dans le but d'améliorer l'athlétisme ou de favoriser l'amour des sports chez les nôtres.

Que l'on ne craigne pas de nous importuner, car c'est par la variété de l'information que nous parviendrons à faire de nos rubriques sportives les plus autorisées de Montréal.

Que tous nos amis nous donnent un coup de main, et ils en bénéficieront puisqu'ils sauront où trouver les informations sportives les plus sûres et les plus complètes.

TROIS PARTIES DANS LA N. L. U.

Le Capital est le seul club qui ne joue pas cet après-midi

LE TORONTO AU MILE-END

POSITION DES CLUBS	G.	P.	P.	C.
Tecumseh	8	1	72	27
Montréal	5	1	55	22
National	5	2	63	41
Toronto	5	3	52	39
Shamrock	2	5	21	50
Corwall	2	6	34	29
Capital	0	9	37	105

À l'exception des Capitals, tous les clubs dans la N. L. U. seront occupés cet après-midi. Au Mile-End, les Irlandais recevront la visite du club de Toronto, le Montréal va à Cornwall et le National croise cet après-midi le fer avec le Tecumseh à Toronto.

Le National a quitté Montréal hier soir, amenant avec lui une centaine d'enthousiastes.

M. Cousineau, Provost, Pigeon, Caron et Thoin, directeurs du National ont accompagné l'équipe à Toronto.

Comme nous l'avons annoncé hier, le National n'a jamais fait un voyage à Toronto avec autant d'espoir dans l'âme. Avant de monter dans le train, le président du National nous a fait remettre la lettre suivante:

A Monsieur le Rédacteur sportif du "Devoir"

Avant de prendre le train pour Toronto, je me permets de remercier bien sincèrement et bien cordialement tous les donateurs de cadeaux à nos joueurs, pour la partie de samedi.

L'impressionnement avec lequel ils ont répondu à notre appel patriotique et de l'intérêt qu'ils portent au club qui représente la race canadienne-française, ces sentiments nous font honneur.

Messieurs, et font plaisir à tous les véritables amateurs de notre association nationale. Nous souhaitons de tout cœur que vos espérances de victoire ne soient pas déçues et que nos joueurs se fassent un devoir de vous prouver leur grande confiance en rapportant, à Toronto, une victoire dont on parlera longtemps.

Le public et les directeurs de l'association apprécient hautement l'encouragement que vous donnez à notre club et vous prie de croire à leur reconnaissance entière.

Votre dévoué,

J. A. COUSINEAU.

Les Shamrocks auront leur équipe régulière de même que le Toronto, et nous assisteront à une intéressante partie car les Irlandais sont gens tenaces et leur défense est redoutable.

LES ROYALS EN GAGNENT UNE

Nos montréalais font mordre la poussière à trois lanceurs de Jersey City, hier après-midi

NOS MONTRÉALAIS FONT MORDRE LA POUSSIÈRE À TROIS LANCEURS DE JERSEY-CITY HIER APRÈS-MIDI.

Jersey City, N. J., 12. — La guigne a continué à s'abattre sur Jersey-City qui a été défait par le Montréal hier après-midi par un score de 11 à 9.

Les locaux offrent une très forte résistance aux visiteurs cependant, car, à la septième manche, en dépit d'une avance de six points contre eux, ils égalisent le score mais Montréal réussit à mettre deux autres courses à son crédit et gagna ainsi la victoire.

Le travail au bâton fut très efficace de deux côtés, plus de balles ayant été frappées dans cette seule partie que durant toute la série Rochester-Jersey-City.

Le gérant Ryan opposa trois lanceurs aux Royals, Bumpus Jones, notre ancien équipier, Jack Frill et Justus, mais nos hommes frappèrent à volonté les balles de ces lanceurs ce qui eut pour effet de faire perdre la tête aux joueurs adversaires.

Dans la dernière inning, Gandil notre premier-but fut un home-run, ce qui contribua à la victoire de notre club.

MONTRÉAL

A.B.R.H.P.O.A.E.					
Natties	3b	3	3	2	0
Lynch	2b	5	1	4	3
Miller	c.f.	4	0	5	2
Gandil	1b	4	1	2	0

Les régates de Boucherville

COURSES. — FÊTES DE NUIT. — GRAND BAL.

L'un des grands événements de la semaine sportive sera sans contredit, les régates de Boucherville, cet après-midi à 2:30 p.m. Les citoyens qui villégieraient en cette jolie place de la province ont été très nombreux à assister à ces régates de la province et on peut être certain que le festival de cet après-midi ne le cédera en rien à ceux des années précédentes.

Les officiers ont déjà reçu, pour donner en prix, de nombreuses coupes environ une quinzaine, et des prix supérieurs.

Succès de nos gymnastes à Nancy

Le trésorier de la Société Nationale de Gymnastique vient de faire une suggestion à laquelle nous nous empressons d'adhérer. Il semble que la ville devrait reconnaître d'une façon tangible les efforts de nos jeunes athlètes canadiens-français à l'étranger, surtout quand ces efforts sont couronnés de succès.

Les gymnastes canadiens viennent de remporter plusieurs prix et médailles en France et ils sont maintenant en route pour leur pays. Nous croyons qu'il serait opportun de les recevoir dignement. Voici la lettre que le trésorier de la Société Nationale de Gymnastique communique aux journaux :

APPEL AU PUBLIC MONTRÉALAIS

L'équipe des gymnastes Canadiens s'embarque aujourd'hui, à Liverpool, pour revenir au pays.

Ne serait-il pas juste et opportun, que la ville et les citoyens de Montréal, organisent pour le retour de ces vaillants jeunes gens, une réception digne du grand succès qu'ils ont remporté au concours international de Nancy, et qui conviendrait à l'importance de notre ville.

Si ces équipiers eussent appartenu à une ville d'Ontario, par l'annonce serait maintenant complétée, et l'accueil qu'ils recevraient de leurs concitoyens les récompenserait dignement des vaillants efforts qu'ils ont faits sur cette vieille terre de France, pour maintenir l'honneur et le prestige de notre ville et de notre Province.

Le comité qui s'est occupé du voyage n'a pas d'argent en caisse et doit nécessairement compter sur le généreux concours de tous ceux qui estiment que cette mémorable expédition jettera un lustre particulier sur notre nationalité.

Un comité spécial devrait se former sans retard et s'entendre avec notre conseil municipal pour voir au plus tôt aux détails de cette réception.

Ceux qui voudront bien prendre part à ce tribut de reconnaissance à nos jeunes gymnastes, sont priés de se mettre en communication avec le Trésorier du comité.

RODOLPHE BEDARD Trésorier.

Le jeu national à Toronto

Toronto, 12. — Il se fait un réveil à Toronto, en faveur du jeu national. Qu'on en juge plutôt, par l'annonce suivante que publie dans les journaux, Percy J. Quinn, président du Toronto Lacrosse Club.

"Dans le but de faire revivre l'intérêt en faveur du grand sport national, et former une équipe de champions, nous invitons à s'inscrire tous les jeunes joueurs qui se sentent des dispositions pour figurer sur une équipe rapide."

"Adressez toute communication à Percy J. Quinn, Toronto Lacrosse Club."

Dixie, terrain de Golf

Le train du G.P.R., arrivant à 6:40 p.m. à la gare de la rue Windsor, le dimanche, arrêtera au terrain de Golf à 6:22 p.m.; de plus un train du Montréal à 9:50 p.m., les samedis et dimanches, pour l'accommodation des passagers retournant à la cité.

La fin du Grand Circuit

Cleveland, Ohio, 12. — Les courses du Grand Circuit se sont terminées cet après-midi à la piste de North Randall.

Chulan, le fameux trotteur de M. H. C. K. Billings, s'est tout spécialement distingué en brisant le record du demi-mille établi en une minute le 31 juillet 1906 par Major Delmag. Le temps du vainqueur attélu à un bon heurt fut de 56 1/4 secondes. Sommaires:

Le Steak Tavern, trotteurs de 2:16, Jockeys amateurs, \$7,000, 2 ans 3; Argot Hal, (F. J. Mitchell), 2:16, 2 ans 2; Electric Todd, (McIntosh), 2:16, 2 ans 2; Robbie Milroy (Watterson), 2:16, 2 ans 2; Mantoba, forte, 2:16, 2 ans 2; Pantoba, fort d'hiver, \$4.50 à \$4.75; Straight rollers, 90 pour cent, 4:00 à 4:10; Straight rollers en sac, 1:25 à 1:32; Extras, 2:08 à 2:09 3/4.

Sweepstakes de trot, chevaux de 3 ans, \$5,000, 2 ans 3; Peter Thompson, (Serrill), 1:11, 2 ans 2; Biene, Holt, (Gerrity), 1:11, 2 ans 2; Lady Jay, (Macy), 1:11, 3 ans 2; Young Mac, (Lassell), 1:11, 3 ans 2; Temps: 2:13 3/4, 2:09 3/4.

Trotteurs de 2:20, \$10,000, 3 ans 5; Jack Promise, par Fair Promise (Geers), 1:11, 1 an 1; Nannah, (McDonald), 1:11, 3 ans 2; Nanah, (McDonald), 1:11, 3 ans 2; Pansy Silver, (Nichols), 1:11, 3 ans 2; (Pron), 1:11, 3 ans 2; Oakland Florar, (Lassell), 1:11, 5 ans 2; Judith Wilkes (Patterson), 1:11, 5 ans 2; Temps: 2:10 1/4, 2:13 1/2, 2:12 1/4.

Ambieurs de 2:18, \$2,000, 3 ans 5; Laurietta, par Heirat-Law, (Patterson), 1:11, 1 an 1; Gogant, (Snow), 1:11, 2 ans 2; Maxime Audobon, (Grady), 2:13 3/4, 2 ans 2; Longworth (Murphy), 2:13 3/4, 2 ans 2; Our Colonel (Jones), 2:13 3/4, 2 ans 2; Moscal, (Beynon), 2:13 3/4, 2 ans 2; Temps: 2:10 1/2, 2:11 1/4, 2:12, 2:12 3/4.

Les joutes de baseball qui seront jouées, demain, au terrain des Shamrocks promettent d'attirer une foule considérable.

Les brillants jeunes joueurs de Billy Innes ont causé toute une sensation par leur victoire inattendue sur les Mascottes, il y a deux semaines. A cette occasion, ils ont joué outre-mer, étonnant que donnera la Royal Life Saving Society, cette association qui poursuit une œuvre si humanitaire, donnera, au milieu du fleuve, devant les milliers de spectateurs présents, une exhibition de sauvetage; ce sera un spectacle de chose pratique pour tous les amateurs du canotage.

Le soir, grand bal sur le vapeur Impérial et illumination des résidences. Le spectacle sera féérique.

Ce journal est imprimé, au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par La Publicité (à responsabilité limitée). Henri Bourassa, directeur-gérant.

Dans la Ligue de l'Est

BALTIMORE BAT TORONTO — LES CHAMPIONS BLANCHISSENT LES "TAILEDORS".

A Baltimore: — R. H. E. Toronto: 000000200-2 3 2 3 Baltimore: 000002010-3 5 3 Batteries: Rudolph et Phelps; Vickers et Egan. Umpires, Kerin et Hart.

A Newark: — R. H. E. Buffalo: 001000000-1 9 1 Newark: 010000011-4 9 2 Batteries: Stroud et Killifer; Holmes et Cady. Umpires, Halligan et Killen.

A Providence: — R. H. E. Rochester: 000000002-2 5 1 Providence: 000000000-0 3 1 Batteries: McConnell et Jacklisch; Lavender et Peterson. Umpires, Doyle et Byron.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.	C.
Rochester	70	38	648	
Baltimore	60	42	462	
Toronto	68	43	613	
Buffalo	50	55	476	
MONTRÉAL	47	56	456	
Jersey City	42	59	416	
Newark	41	65	387	
Providence	40	69	367	

Dernier jour de la réunion

La réunion de trot et d'amble du parc King Edward se terminera cet après-midi.

Trois événements figurent au programme. Voici les noms des inscrits dans les épreuves:

Free for all. — Jennie W., 2:04 3/4; Fred D., 2:04 1/4; Gott Ett, 2:07 3/4; Grace G., 2:05 1/4; Rouse's Point Boy, 2:14 1/4; Locust Jack, 2:09 1/4.

Trotteurs de 2:24. — Prince Nico, Up-to-date, Karmia, Kaviat, Harry Bingen, Dunholm, May Cliff, et Rex McKinney.

Classe des ambleurs. — J. S. Carman, Foxy Jans, Nen Hur, Walter K. Sun Shine, Builder, Lady Hal, J. H. C., Ganey H., et Frankie Bogash.

Le turf à Hamilton

Hamilton, Ont., 12. — La plus grande réunion organisée par le Jockey Club de Hamilton, s'ouvrira cet après-midi avec un programme de huit courses.

Le handicap Profford sera l'épreuve de résistance avec Olambala, Zeus, Meridian et Ocean Bound comme concurrents.

Olambala démarrera comme favori. La direction du Jockey Club a décidé de mettre huit courses par jour au programme.

Les jockeys Holdich, Carman, Seagram, Belmont et Mackenzie sont représentés à la piste.

Marché de Montréal

INDUSTRIE LAITIÈRE

FROMAGE

De l'Est... 12c 1-8 à 12c 1-4 De l'Ouest... 12c 1-2 à 12c 3-4

BEURRE

Crémier nouveau... 23c 1-2 à 24c

PRODUITS DE LA FERME

OEUF

Strictelement à la coque

Oeufs, No 1... 21c 1-2 à 23c Oeufs, No 2... 18c 1-2 à 20c Oeufs, No 3... 17c 1-2 à 18c

MIEL

Blanc... 11c à 12c Brun... 8c à 10c Blanc coulé... 07c à 08c Brun coulé... 06c à 07c

PRODUITS DE L'ÉTABLE

Sirop d'érable en boîte... 7c à 7c 1-2 Sirop d'érable, la livre... 8c 1-2 à 9c 1-2

HARICOTS

Le boisseau... \$ 1.90 à \$1.95 Au wagon... 1.80 à 1.85

POMMES DE TERRE

Green Mountain, au wagon... \$1.20 à \$1.25 Patates canadiennes (nouvelles), la poche... 1.40 à 1.50

LE POIN

Extra, No 1... \$14.00 à \$14.50 Extra, No 2... 12.00 à 13.00 Ordinaire, No 2... 9.50 à 10.00 No 3... 8.00 à 8.50 Luzerne, mixte... 0.00 à 7.50

L'AVOINE

Canadienne, No 2, de l'Ouest... 42c 1-2 à 43c Extra No 1, pour fourrage... 42c à 42c 1-2 No 3, de l'Ouest... 41c 1-2 à 42c

LA FARINE

Manitoba, patentes blé de printemps, premières... \$5.30 Secondes... 4.80 Manitoba, forte... 4.60 Pantoba, fort d'hiver... \$4.50 à \$4.75 Straight rollers, 90 pour cent... 4.00 à 4.10 Straight rollers en sac... 1.25 à 1.32 Extras... 1.60 à 1.65

ISSUES DE BLE

Recoupes, Ontario... \$22.00 à 23.00 Son de Manitoba... 20.00 à 21.00 Moules pure... 30.00 à 31.00 Moules mêlées... 25.00 à 26.00

AVOINE ROULEE

Avoine roulée, le baril... 4.75 Avoine roulée, le sac... 2.25 Mais roulé, le baril... \$3.10 à 3.20

LE BETAIL À MONTRÉAL

Jeunes bœufs... \$5.50 à 5.75 Vaches... 3.50 à 4.75 Taureaux... 3.00 à 5.00 Moutons... 4.50 à 5.50 Agneaux... 3.75 à 5.00 Pores... 7.00 à 7.25 Veaux... 2.00 à 6.00

PROVISIONS

Les prix suivants nous sont fournis par la Laing Packing & Provisions Company.

EKERS

Vous courez des risques quand vous buvez de l'eau

Bohemian LAGER

Mais vous n'en courez aucun quand vous buvez

LAGER

Encouragez un produit local.

The National Breweries, Limited

DEPUIS 125 ANS

PIPER - HEIDSIECK

Est le Premier des CHAMPAGNES
LAPORTE, MARTIN & CIE, Limitée, Agents, Montréal.

Presto !! Presta !!

VOILA L'IDEAL !

La fourniture à gaz incomparable, supérieure à tout ce qu'il y a sur le marché.

L'ESSAYER, C'EST L'ADOPTER

Son Système de Chauffage est Parfait

Rapide, Facile, Economique, Hygiénique, pas de sautage, pas de poussière, pas de cendre, pas de charbon. Chaleur toujours régulière, un degré de température qu'il vous convient, qui se fixe au moyen d'une aiguille. La fourniture à Gaz Presto peut être adaptée à n'importe quel système de chauffage. Pour renseignements s'adresser:

La Cie de Rechaud Injecteurs Guimond Inc
Tél. Main 7014. MONTRÉAL. 410 rue Craig Est

PARC DOMINION

SEMAINE DU 14 AOÛT

Réaménagement des deux grandes attractions gratuites extérieures jamais vues à Montréal.

LE GRAND HOLDEN

plus audacieux plongeur du monde, plongeant d'une hauteur de 110 pieds dans un réservoir d'eau d'une profondeur de 4 pieds.

HARVEY

faisant le saut de la trappe de la mort. Le plus grand défi à la mort dans le monde.

COMBAT CONTRE LES FLAMMES.
THEATRE — VAUDEVILLE
4 — GRANDS ACTES — 4

Spécial pour samedi et dimanche soirs. Toute la soirée, dîner servi aux tables à raison de 75 cents.

LUNETTES ET VERRES

Grand choix de ce qu'il y a de mieux en LUNETTES ET VERRES. ARTIFICIELS. Salons privés pour l'ajustement des verres artificiels.

Assortiment complet des derniers modèles en LUNETTES ET VERRES. ARTIFICIELS. Lenses, Pts. Ajustement parfait, verres de première qualité, "centex", montures de toutes sortes.

Consultations: à l'Hôtel-Dieu, de 9:30 à 11 hrs. et samedi: aux Salons d'Optique, de 9 a.m. à 8 p.m. Appointments par Spécial: Instruments de photographie, marque "Ensign", ainsi que tous les accessoires et fournitures pour photographes amateurs. Une visite est recommandée.

SALON D'OPTIQUE FRANCO-BRITANNIQUE

ROD. CARRIERE, HENRI SENECA, OPTICIENS ET OPTOMETRISTES
205 et 207 rue Ste-Catherine Est, entre Ste-Elisabeth et Sanguinet.

Pèlerinage des Pères du T. S. Sacrement à STE-ANNE DE BEAUPRE

PAR LE PACIFIQUE CANADIEN

Organisé par les Dames et les Messieurs des Œuvres Eucharistiques.

SAMEDI, LE 12 AOÛT 1911

Arrêt à Québec, 3 heures. Les billets sont bons jusqu'à MARDI SOIR.

DEPARTS DE LA GARE VIOLETTE: —
1er train à 9 hrs. p.m. (ce train aura deux chaises vides pour prendre le pèlerinage de Montréal à l'Épiphanie). 2me train, à 10 heures p.m. 3me train à 10 heures 30 p.m. 4me train à 11 heures p.m.

BILLETS, ADULTES... \$3.00. ENFANTS... \$1.50

S'ADRESSER AU PÈRE DIRECTEUR DU PÈLERINAGE
368, AV. MONT-ROYAL-EST, MONTRÉAL. Tél. Bell St-Louis 835.

La première compagnie d'assurance anglaise établie en Canada, A.D. 1804

FEU PHOENIX ASSURANCE COMPANY, Limited. VIE

FONDÉE EN 1782. DE LONDRES, ANGLETERRE.

CAPITAL ET ACTIF... \$78,500,000

Sinistres payés depuis la fondation de la Compagnie... 350,000,000

Dépôt au gouvernement fédéral et placements en Canada pour la garantie des assurés en Canada... 2,500,000

Directeurs pour le Canada: — R. MacD. PATTERSON et J. B. PATTERSON, No. 100 rue St-François-Xavier, Montréal, P. Q.

Agents pour la ville: — Arthur Simard, E. Lamontagne, C. R. Blache, A. U. Mailoux, C. Galibert, F. X. Lanthier, C. H. Routh, H. Joseph, E. A. Whitehead, Co., Limited. Agents demandés dans les villes et villages où nous ne sommes pas représentés.

Les "Billets du Soir" par ALBERT LOZEAU

Un joli volume de cent-vingt pages.

PRIX: — Vingt-cinq sous l'exemplaire.

En vente chez ALBERT LOZEAU, 604 avenue Laval, ou aux bureaux de LE DEVOIR, 71a rue Saint-Jacques.

Malade à Cacouna

Nous apprenons que M. T. Esmond, Peck, vice-président et directeur-gérant de la "Peck Rolling Mills" est dangereusement malade à Cacouna, où il se trouve en villégiature avec sa famille.

Une dernière nouvelle nous annonce que son état laisse beaucoup à désirer.

TRAIN DU DIMANCHE, DE MONTRÉAL À HEMMINGFORD, PORT COVINGTON ET GARES INTERMÉDIAIRES.

Chaque dimanche jusqu'à autre avis, un train spécial laisse Montréal à 8:05 a.m. pour Hemmingford, Port Covington et gares intermédiaires. Au retour, ce train laisse Port Covington à 6:20 p.m. et Hemmingford à 7:00 p.m. pour Montréal arrêtant aux gares intermédiaires.

